



2

---

# REGISTRE DES MARIAGES

## A

CÉLÉBRÉS

dans l'arrondissement d'état civil de *Provence*

---

LE DÉPARTEMENT DE JUSTICE ET POLICE

déclare

que le présent registre renferme *deux cents pages*.

Lausanne, le *20 décembre* 1913.

Pour le Département :



*Le Chef du service de police,*

*J. C. Fiaux*

Ce volume fait suite à un volume précédent, dont les inscriptions vont du numéro 1  
de l'année 1876 au numéro 4 de l'année 1913.

Ce que nous certifions.

Provence, le 1<sup>er</sup> janvier 1914

L'officier de l'état civil:



*Em. Fazio*

## Registre des mariages A.

N° 1

Roulin Armand

et

Jeanmonod, née Fenz Marie

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Roulin Armand, journaliste, célibataire,

originaire de Provence, domicilié à

Provence, né à

Provence le sept avril

mil huit cent septante-deux, fils de

Samuel Frédéric Roulin, et de

Marie Louise, née Jeanmonod, les deux décidés

2. Jeanmonod, née Fenz, Marie, horlogère-pierriste  
veuve de Louis Jeanmonod, des le huit juin mil neuf cent douze

originaire de Provence, domiciliée à

Provence, née à

Gsteignillet, (Borne) le vingt-trois juin

mil huit cent soixante-trois, fille de

Christian Fenz, et de

Marqurite Häslar, les deux décidés

Comme témoins : } 1. Louis Marillet, journaliste à Provence  
2. Auguste Gattolliat, pierriste à Provence

Les publications ont eu lieu à Provence, le 19 février 1913

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Provence, le sept mars mil neuf cent quatorze

## Pièces déposées :

- 1°) Extrait de naissance de Fenz Marie
- 2°) Acte de décès de Jeanmonod Louis
- 3°) Promesse de mariage
- 4°) Acte de publication de mariage à Provence.

## Les époux :

Armand Roulin  
Marie Roulin

## Les témoins :

Louis Marillet  
Auguste Gattolliat

L'officier de l'état civil :

E. Taxy

~~Communiqué~~

N° 2

Guillemet

et

Scuri, née Jeannonod

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Guillemet Arnold, menuisier  
 veuf de Anna-Elisabeth, née Graf dès le douze février mil neuf cent  
 onze,  
 originaire de Provence, domicilié à  
Provence né à  
Provence, le treize août  
 mil huit cent septante fils de  
Charles Frédéric-Edouard Guillemet et de  
Anna Rosina, née Heuby, les deux décédés;

2. Scuri, née Jeannonod, Louisa-Emma, menuisier  
 veuve de François-Henri Scuri, dès le seize avril mil neuf cent douze  
 originaire de Lugassona (Tessin) et de Presens (Neuchâtel), domiciliée à  
Provence née à  
Provence le seize juillet  
 mil huit cent quatre vingt six, fille de  
Samuel Jeannonod et de  
Sophie-Louise, née Prête, domiciliés à Provence

Comme témoins :  
 1. Henri Delay, cordonnier, de Provence, y domicilié  
 2. Camille Perret, horloger, du Loche et la Sagne, domicilié à Provence

Les publications ont eu lieu à Provence, le treize mars, à St Aubin,  
 le quatorze mars et à Lugassona, le quinze mars mil neuf cent  
 quatorze.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de  
 l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Provence, le neuf avril mil neuf cent quatorze

Pièces déposées :

Acte de décès de Anna-Elisabeth Graf  
 Idem de François-Henri Scuri  
 Promesse de mariage  
 Acte de publication de mariage à Provence  
 Idem à Lugassona  
 Idem à St Aubin

Les époux :

Arnold Guillemet  
Louisa Guillemet

Les témoins :

H. Delay

Camille Perret

L'officier de l'état civil :

Eug. Jaro

Communiqué aux bureaux d'état civil  
 de Lugassona et de St Aubin

## Registre des mariages A.

N° 3

Favre

et  
Graf, nie Delay

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Favre Frédéric-François-Samuel, dit Fritz, <sup>commerçant</sup>,  
veuf de Mélanie-Elisa Gouret, ni Püchlermet

originaire de Provence domicilié à

Provence né à

Provence, le treize mai

mil huit cent cinquante-deux fils de

Frédéric-François Favre et de

Marianne-Cécile, ni Roulin, les deux décidés;

2. Graf, nie Delay, Hélène-Ida, <sup>journalière</sup>,  
divorcée de Christian Graf, dès le onze janvier mil huit cent  
quatre-vingt-dix

originaire de Häutligen (Berne) domiciliée à

Provence née à

Provence, le quatorze août

mil huit cent cinquante-cinq fille de

Jean-Georges-Louis-Émile Delay et de

Rosalie, ni Devenoges, les deux décidés

Comme témoins : } 1. Charles Jaumond, <sup>commerçant</sup>, de Provence, y domicilié  
2. Albert Jacoud, <sup>agriculteur</sup>, de Provence, y domiciliéLes publications ont eu lieu à Provence, le vingt mai et à Stalden  
i. G., le vingt-trois mai mil neuf cent quatorzeAprès avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de  
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Provence, le vingt juin mil neuf cent quatorze

## Pièces déposées :

1° Extrait du jugement de divorce  
Graf-Delay

2° Promesse de mariage

3° Acte de publication de mariage  
à Provence4° Acte de publication de mariage  
à Stalden i. G.Communiqué au Bureau d'état civil  
de Stalden, i. G. (Berne)

## Les époux :

Fritz Favre

Ida Graf

## Les témoins :

Ch. Jaumond  
Albert Jacoud

L'officier de l'état civil :

E. Favre

N<sup>o</sup> 4  
Colomb  
et  
Giroud

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Colomb Gustave - Arnold, agriculteur  
célibataire,

originaire de Provence, domicilié à  
Provence, Nouvelle-Censière, né à  
Provence, au Couvent, le dix juillet  
mil huit cent quatre-vingt-trois fils de  
Gustave Colomb, décédé, et de  
Fanny, ni Loup, au Couvent, sur Provence;

2. Giroud Marie-Louise, sans profession,  
célibataire,

originaire de Grandevent, domiciliée à  
Couvet (~~St. Charles~~), née à  
Romairon le vingt mai  
mil huit cent quatre-vingt-dix, fille de  
Jules-Edouard Giroud, décédé, et de  
Justine Adèle, ni Allisson, à Couvet.

Comme témoins : 1. Charles Brassin, charbon, de Nauchabl, à Provence  
2. Fritz Favre, ouvrier, de Provence, y domicilié

Les publications ont eu lieu à Provence, le neuf juillet mil neuf cent  
quatorze, à Grandevent et à Couvet, le neuf juillet mil neuf cent  
quatorze

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de  
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Provence, le dix octobre mil neuf cent quatorze

Pièces déposées :

- 1) Extrait de naissance de Giroud Marie-Louise
- 2) Promesse de mariage
- 3) Acte de publication de mariage à Provence
- 4) Idem à Grandevent
- 5) Idem à Couvet

Communiqué aux bureaux d'état civil  
de Tuz et de Couvet

Les époux :

Gustave Colomb  
Marie Colomb

Les témoins :

C. Brassin.  
Fritz Favre

L'officier de l'état civil :

E. Favre

Registre des mariages A.

N° 5  
Delay  
et  
Banderet

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Delay Louis Alfred, boulanger, \_\_\_\_\_  
célibataire, \_\_\_\_\_

originaire de Provence, \_\_\_\_\_ domicilié à  
Provence, \_\_\_\_\_ né à  
Provence, \_\_\_\_\_ le cinq avril

\_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt six, \_\_\_\_\_ fils de  
Louis Alfred Delay, boulanger, \_\_\_\_\_ et de  
Marie Eugénie, née Guillemet, à Provence; \_\_\_\_\_

2. Banderet Henriette, sans profession, \_\_\_\_\_  
célibataire, \_\_\_\_\_

originaire de Murbise, \_\_\_\_\_ domiciliée à  
Murbise, \_\_\_\_\_ née à  
Murbise \_\_\_\_\_ le onze juin

\_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt sept \_\_\_\_\_ fille de  
Jules Banderet, d'ici dé \_\_\_\_\_ et de  
Louise Adèle, née Lerrin, à Murbise \_\_\_\_\_

Comme témoins : { 1. Gailla Robert, ouvrier agriculteur  
2. Delay Louis, charbon, les deux de Provence, y domiciliés

Les publications ont eu lieu à Provence et à Murbise, le douze  
octobre mil neuf cent quatorze.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de  
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Provence, le treize octobre mil neuf cent quatorze

Pièces déposées :

- 1° Promesse de mariage \_\_\_\_\_
- 2° Acte de publication de mariage \_\_\_\_\_  
à Provence \_\_\_\_\_
- 3° Idem, à Murbise \_\_\_\_\_

Les époux :

Delay Louis Alfred.  
Henriette Delay.

Les témoins :

Robert Gailla.  
Louis Delay

L'officier de l'état civil :

E. J. Fayo

Communiqué

N°

et

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Le numéro 5, à la page 5 est celui de la dernière inscription faite dans l'année 1914.

Les deux doubles du présent registre sont conformes

originaire de Ce que nous certifions, domicilié à

Provence, le 31 décembre 1914 né à

le L'officier de l'état civil:

mil



Eug. Fazio

filz de

et de

Fu le 6 janvier 1915  
Le Préfet:  
Ard Ferme.

2. Un double a été remis le 7 janvier 1915, à l'Autorité cantonale en exécution du S: M de l'Ordonnance fédérale du 35 février 1910

Provence, le 7 janvier 1915.

originaire de L'officier de l'état civil: domiciliée à

Provence, le 7 janvier 1915. né à

mil



Eug. Fazio

cent

filz de

et de

Comme témoins : 1.  
2.

Les publications ont eu lieu à

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

le

Pièces déposées :

Les époux :

Les témoins :

Communiqué

L'officier de l'état civil :

Registre des mariages A.

N° 1

Martinet  
et  
Jeanmonod, née Gacond.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Martinet Charles-Henri, agriculteur, veuf de Marie Adèle, née Jeanmonod, dès le dix décembre mil neuf cent onze  
originaire de Puteboeuf domicilié à Provence, né à Provence, le quinze janvier mil huit cent soixante deux fils de Henri-Louis Martinet et de Marie-Emilie, née Gattolliat, les deux décédés;

2. Jeanmonod, née Gacond, Lucie-Adèle, négociante veuve de Jeanmonod Marc, dès le quatre décembre mil huit cent soixante-sept  
originaire de Provence, domiciliée à Provence, née à St Aubin (Nuchâtel) le vingt-cinq novembre mil huit cent soixante sept fille de Louis Gacond, décédé et de Jenny, née Pfister, sa veuve à Bruxelles (Belgique);

Comme témoins : } 1. Gustave Jeanmonod Delay, négociant, de Provence, y domicilié  
2. Gustave Loup, agriculteur, de Rougemont, domicilié à Provence

Les publications ont eu lieu à Provence, le dix-huit mars et à Puteboeuf, le vingt mars mil neuf cent quinze

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Provence le huit avril mil neuf cent quinze

Pièces déposées :

- 1° Extrait de naissance de l'épouse
- 2° Procès-verbal de mariage
- 3° Akte de publication de mariage à Provence
- 4° Akte de publication de mariage à Puteboeuf

Les époux :

Ch. H. Martinet  
Lucie Martinet

Les témoins :

G. Jeanmonod Delay  
Gustave Loup

L'officier de l'état civil :

Eng. Fajon

Communiqué au Bureau de l'état civil de Paulmes

N° 2  
Franel  
et  
Montandon

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Franel Eugène, agriculteur  
cibataire,

originaire de Provence, domicilié à  
Provence, né à  
Lécourtet, sur Cravens, le vingt-quatre mai  
mil huit cent quatre-vingt-deux fils de  
Frédéric Armand Franel, agriculteur, et de  
Cécile Emma, née Martin, à Provence

2. Montandon Sophie-Rachel, ménagère,  
cibataire,

originaire de Cravens et du Locle, domiciliée à  
Provence, née à  
Cravens, le quatre juin  
mil huit cent quatre-vingt-onze fille de  
Frédéric Ami Montandon et de  
Sophie-Rachel, née Monnet, les deux décédés.

Comme témoins : 1. Jules Bolus  
2. Henri Gacond, tous deux agriculteurs, de Provence, y domiciliés

Les publications ont eu lieu à Provence, le vingt-sept mars, à Cravens et  
au Locle, le vingt-neuf mars mil neuf cent quinze

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de  
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Provence, le vingt-trois avril mil neuf cent quinze.

Pièces déposées :

- 1° Promesse de mariage
- 2° Extrait de naissance de l'époux
- 3° Extrait de naissance de l'épouse
- 4° Acte de publication de mariage à Provence
- 5° Acte de publication de mariage à Cravens
- 6° Acte de publication de mariage au Locle

Les époux :

Eugène Franel  
Rachel Franel.

Les témoins :

Jules Bolus  
Henri Gacond.

L'officier de l'état civil :

Eug. Faru

Communiqué aux officiers de l'état  
civil de Cravens et du Locle

Registre des mariages A.

N° 3  
Gaille  
et  
Delay

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Gaille Gustave, agriculteur,  
cibataire,

originaire de Provence, domicilié à  
Provence, aux Champs de la Chaux, né à  
Provence, le vingt deux juin

mil huit cent quatre vingt sept fils de  
Fritz Louis Gaille, agriculteur aux Champs de la Chaux et de  
Marie Louise, née Jaumond, décidée;

2. Delay Lontine. Rosa, servante  
cibataire

originaire de Provence, domiciliée à  
Neuchâtel, née à  
Provence, le sept août

mil huit cent quatre vingt quatorze, fille de  
Ami Henri Delay, cordonnier à Provence, et de  
Marie Julie Adèle, née Emery, décidée

Comme témoins : 1. Lucien Favre  
2. Gustave Favre, fils de Gustave, tous deux agriculteurs, de Provence, domiciliés

Les publications ont eu lieu à Provence, le vingt deux août et à  
Neuchâtel, le vingt trois août mil neuf cent quinze

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de  
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Provence, le quatorze mai mil neuf cent quinze

Pièces déposées :

- 1° Promesses de mariage
- 2° Acte de publications de mariage à Provence
- 3° Acte de publications de mariage à Neuchâtel

Les époux :

Gustave Gaille  
Lontine Gaille

Les témoins :

Lucien Favre  
Gustave Favre

L'officier de l'état civil :

Emy. Favre

Communiqué au bureau d'état civil  
de Neuchâtel

N<sup>o</sup> 4  
Meylan  
et  
Neuenschwander

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Meylan Samuel Henri, agriculteur  
cibataire

originaire de Moiry domicilié à

Lompaples né à

Lompaples le sept novembre

mil huit cent quatre vingt neuf fils de

Ami Henry Meylan et de

Anna Hostettler, les deux décédés;

2. Neuenschwander Emma, ménagère,  
cibataire,

originaire de Langnau (Berne) domiciliée à

Mutaux, précédemment à Berne née à

Mutaux, le quinze avril

mil huit cent quatre vingt quatre, fille de

Charles Neuenschwander et de

Marianne-Louise Boillet, à Mutaux.

Comme témoins :  
1. Charles Fardel, agriculteur, de Mutaux, domicilié  
2. Lion Delay, laitier, de Lrovence, domicilié à Mutaux

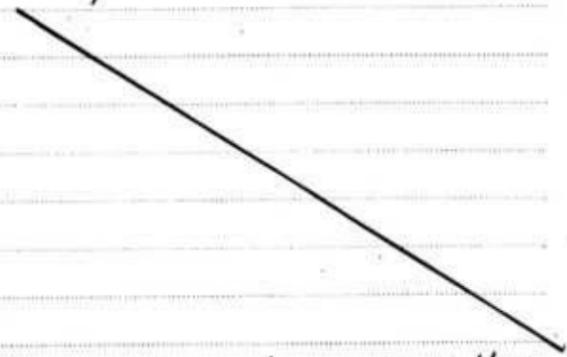
Les publications ont eu lieu à Lompaples, à Moiry, à Langnau, à Berne, le onze mai, et à Mutaux, le douze mai mil neuf cent quinze

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Lrovence le vingt neuf mai mil neuf cent quinze

Pièces déposées :

Certificat de publication



Les époux :

Samuel Meylan  
Emma Meylan

Les témoins :

Charles Fardel  
Lion Delay

L'officier de l'état civil :

E. J. Fardel

Communiqué aux bureaux de l'état civil de La Sarraz, Langnau et Berne

## Registre des mariages A.

N° 5

Roulin

et

Brillaard

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Roulin Arnold, célibataire, \_\_\_\_\_  
électricien \_\_\_\_\_

originaire de Provence, \_\_\_\_\_ domicilié à

Mutaux, \_\_\_\_\_ né à

Plattet, sur Concise, \_\_\_\_\_ le dix-huit juin \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-neuf \_\_\_\_\_ fils de

Gustave-Frédéric-Louis Roulin, décédé, \_\_\_\_\_ et de

Élise-Françoise, née Fardel, à Mutaux, \_\_\_\_\_

2. Brillaard Béatrice-Corinne, célibataire, \_\_\_\_\_  
pierriste, \_\_\_\_\_

originaire de Gorgier (Neuchâtel) \_\_\_\_\_ domiciliée à

Gorgier, \_\_\_\_\_ née à

Sauges (Neuchâtel) \_\_\_\_\_ le neuf février \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-dix \_\_\_\_\_ fille de

Louis-Auguste Brillaard, décédé \_\_\_\_\_ et de

Louise-Elvina, née Maxille, à Gorgier \_\_\_\_\_

Comme témoins : { 1. Fritz Fava, journaliste, de Provence, y domicilié  
2. Charles Brossin, charron, de Neuchâtel, domicilié à ProvenceLes publications ont eu lieu à Provence et Mutaux, le trente-un mai  
et à St. Aubin, le premier juin mil neuf cent quinze \_\_\_\_\_Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de  
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Provence, le vingt-cinq juin mil neuf cent quinze

## Pièces déposées :

- 1° Extrait de naissance de l'époux
- 2° Extrait de naissance de l'épouse,
- 3° Certificat de publication à Provence,
- 4° Certificat de publication à Mutaux,
- 5° Certificat de publication à St. Aubin
- 6° Promesse de mariage \_\_\_\_\_

Communiqué au Bureau d'état civil  
de St. Aubin (Neuchâtel), \_\_\_\_\_

## Les époux :

Arnold Roulin

Béatrice Roulin

## Les témoins :

Fritz Fava

C. Brossin

L'officier de l'état civil :

Fritz Fava

N° 6  
Guillaume  
et  
Favre

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Guillaume Ulrichs. Henzi, agriculteur,  
célibataire,

originaire de Terrieres (Neuchâtel) domicilié à  
Provence, au Petit Mouzon, né à  
Provence, le vingt-deux novembre

mil huit cent quatre-vingt-neuf, fils de  
Henri-Auguste-Guillaume, décédé et de  
Marie-Adèle, née Favre, ménagère à Provence;

2. Favre Alice. Elisa, ménagère  
célébataire,

originaire de Provence, domiciliée à  
Provence, au Quatrezon, née à  
Provence, le dix-sept septembre

mil huit cent quatre-vingt-onze, fille de  
Fritz-Louis Favre, agriculteur, et de  
Emma-Adèle, née Gaillet, à Provence,

Comme témoins : } 1. Jules Simon, laitier, de Chauborget, domicilié à Provence  
2. Ami Favre, couvreur, de Provence, y domicilié

Les publications ont eu lieu à Provence et aux Terrieres, le vingt-sept  
novembre mil-neuf cent quinze.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Provence, le dix-huit décembre mil-neuf cent quinze

Pièces déposées :

- 1<sup>re</sup> Promesse de mariage
- 2<sup>e</sup> Act de publications de mariage à Provence
- 3<sup>e</sup> Act de publications de mariage aux Terrieres (Neuchâtel)

Les époux :

Ulrichs Guillaume  
Alice Guillaume

Les témoins :

Jules Simon  
Ami Favre

L'officier de l'état civil :

*(Signature)*

Communiqué au Bureau de l'Etat civil  
des Terrieres (Neuchâtel)

Registre des mariages A.

N°

et

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Le numéro 6 à la page 121 est celui de la dernière inscription faite dans l'année 1915.

Les deux doubles du présent registre sont conformes  
originaire de Le quo nous certifions, domicilié à  
L'ovenno, le 31 décembre 1915 né à

le L'officier de l'état civil:  
mil cent *Eng. Fazy* fils de  
et de



*Eng. Fazy*

*Tu le 7 janvier 1916  
Le Préfet:  
And Fazy 3*

2. Un double a été remis le janvier 1916, à l'Autorité cantonale, en exécution du 8:14 de l'Ordonnance fédérale du 25 février 1910.

L'ovenno, le janvier 1916  
originaire de L'officier de l'état civil: domiciliée à  
mil cent *Eng. Fazy* née à  
fille de  
et de



*Eng. Fazy*

Comme témoins : 1.  
2.

Les publications ont eu lieu à

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les époux :

Les témoins :

Communiqué

L'officier de l'état civil :

N<sup>o</sup> 1  
Lerrin  
et  
Lerrin

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Lerrin Fritz, célibataire, \_\_\_\_\_  
agriculteur \_\_\_\_\_

originaire de Provence, \_\_\_\_\_ domicilié à  
Provence, Vers chez les Favre, \_\_\_\_\_ né à  
Provence, Vers chez les Favre, le sept juin \_\_\_\_\_  
mil huit cent quatre-vingt-un \_\_\_\_\_ fils de  
Louis Lerrin, agriculteur, Vers chez les Favre \_\_\_\_\_ et de  
Rosina, ni Nydegger, d'ici \_\_\_\_\_

2. Lerrin Fanny, célibataire, \_\_\_\_\_  
minagère, \_\_\_\_\_

originaire de Provence, \_\_\_\_\_ domiciliée à  
Provence, Lise Frick, \_\_\_\_\_ née à  
Provence, Lise Frick, \_\_\_\_\_ le vingt avril \_\_\_\_\_  
mil huit cent quatre-vingt-trois \_\_\_\_\_ fille de  
Sylvain Gustave Lerrin, d'ici \_\_\_\_\_ et de  
Maxianne Sophie, ni Delay, d'ici \_\_\_\_\_

Comme témoins : } 1. Ami Favre Lombardet, journaliste à Provence \_\_\_\_\_  
2. Alfred Delay Jacoud, ami journaliste à Provence \_\_\_\_\_

Les publications ont eu lieu à Provence, le vingt-quatre février mil  
neuf cent seize \_\_\_\_\_

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de  
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Provence, le onze mars mil neuf cent seize \_\_\_\_\_

Pièces déposées :

- 1<sup>o</sup> Promesse de mariage
- 2<sup>o</sup> Certificat de publication à  
Provence. \_\_\_\_\_

Les époux :

Fritz Lerrin  
Fanny Lerrin

Les témoins :

Ami Favre  
Alfred Delay

L'officier de l'état civil :

Ami Favre

Communiqué

Registre des mariages A.

N° 2  
Geckeler  
et  
Jeannonod

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Geckeler Charles-Georges, jardinier  
cibataire

originaire de Genève (ville) domicilié à  
Genève, né à

Genève, le huit janvier

mil huit cent quatre-vingt-sept, fils de

Geckeler Jean George, ancien négociant et de  
Marie-Louise Petric, à Boudry (Stuchald)

2. Jeannonod Rosa-Hélène, ménagère  
cibataire,

originaire de Provence domiciliée à

Genève née à

Provence le vingt-cinq février

mil huit cent soixante-deux fille de

Jeannonod Georges Albert, garde forestier, et de  
Louise née Arbin, à Provence,

Comme témoins : 1. Ulrich Favre, marichal, de Provence, y domicilié  
2. Henri Gacond, agriculteur, aussi de et à Provence

Les publications ont eu lieu à Genève, le premier avril et à Provence  
le trois avril mil neuf cent seize

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de  
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Provence, le vingt-huit avril mil neuf cent seize

Pièces déposées :

Certificat de publications  
(autorisation de célébrer le mariage  
de l'Etat civil de Genève)

Les époux :

Charles Geckeler  
Rosa Geckeler

Les témoins :

Ulrich Favre  
Henri Gacond.

L'officier de l'état civil :

E. J. Favre

Communiqué à l'Etat civil de  
Genève

Registre des mariages A.

Form. 3.

N° 3  
 Martinet  
 et  
 Jeanmonod

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Martinet Henri-Clement-Ulysse, agriculteur  
 célibataire,

originaire de Tuteboeuf, domicilié à  
 Provence, né à  
 Provence, le vingt-six septembre

mil huit cent quatre-vingt-sept, fils de  
 Charles Henri Martinet, tailleur à Provence, et de  
 Marie Adèle, ni Jeanmonod, d'ici

2. Jeanmonod Hilda-Julie, ménagère  
 célibataire,

originaire de Provence, domiciliée à  
 Provence, née à  
 Provence, le quatorze juin

mil huit cent quatre-vingt-onze, fille de  
 Gustave Henri Jeanmonod, négociant et de  
 Emma Lia, ni Delay, à Provence

Comme témoins :  
 1. Marcel Guignard, industriel à Genève  
 2. Louis Loup, agriculteur à Provence

Les publications ont eu lieu à Provence, le dix-huit novembre et à Tuteboeuf, le dix-neuf novembre mil neuf cent seize

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Provence le neuf décembre mil neuf cent seize

Pièces déposées :

- 1) Promesse de mariage
- 2) Certificat de publication à Provence
- 3) Certificat de publication à Tuteboeuf

Les époux :

Ulysse Martinet  
 Hilda Martinet

Les témoins :

Marcel Guignard  
 Gustave Loup

L'officier de l'état civil :

Emy Fazio

Communiqué au bureau de l'état civil de Paulmes

Registre des mariages A.

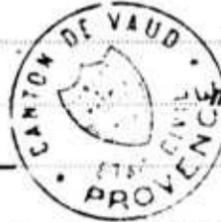
N°

et

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Le numéro 3, à la page 16, est celui de la dernière inscription faite dans l'année 1916.

Les deux doubles du présent registre sont conformes à l'original de ce que nous certifions. Domicilié à Provence, le 31 décembre 1916. Né à



le L'officier de l'état civil:

Emy Fauré

fil de et de

Sur le 5 janvier 1917  
Le Prêtre:  
A. Fauré

2. Un double a été remis le 6 janvier 1917 à l'Autorité cantonale, en exécution de l'art. 14 de l'ordonnance fédérale du 25 février 1910. Provence, le 6 janvier 1917.

originaires de L'officier de l'état civil: domiciliée à née à mil cent fille de et de



L'officier de l'état civil:

Emy Fauré

Comme témoins : 1. 2.

Les publications ont eu lieu à

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les époux :

Les témoins :

Communiqué

L'officier de l'état civil :

N° 1  
Simon  
et  
Gacoud

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Simon John-Edouard, célibataire,  
agriculteur,

originaire de Mauborget domicilié à  
Provence né à

Mauborget le dix octobre  
mil huit cent quatre vingt douze fils de

Henri-Louis Simon, agriculteur à Mauborget, et de  
Louise, ni Delay, d'icidé;

2. Gacoud Rosa-Alice célibataire,  
ménagère,

originaire de Provence, domiciliée à  
Provence, née à

Provence, le vingt huit janvier  
mil huit cent quatre vingt seize fille de

Henri François Gacoud, d'icidé, et de  
Emilie Jeanette, ni Frite, à Provence,

Comme témoins : } 1. Ulrich Fayo, marichal à Provence  
2. Lucien Fayo, agriculteur à Provence

Les publications ont eu lieu à Provence, le vingt quatre mars et à Mauborget,  
le vingt six mars mil neuf cent dix sept

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de  
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Provence le quatorze avril mil neuf cent dix sept

Pièces déposées :

- 1. Extrait de naissance de l'époux
- 2. Promesse de mariage
- 3. Certificat de publications à Provence
- 4. Certificat de publications à Mauborget

Les époux :

John Simon  
Rosa Simon

Les témoins :

Ulrich Fayo  
Lucien Fayo

L'officier de l'état civil :

E. Fayo

Communiqué au Bureau de l'Etat civil  
de Frey

## Registre des mariages A.

No 2

Fardel

et  
Fardel

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Fardel Paul, célibataire,

mécánico,

originaire de Muteux, domicilié à

Muteux,

né à

Haganlik (Bulgare)

le dix-huit novembre

mil huit cent quatre-vingt-quatorze

fils de

Jacques Fardel, professeur

et de

Marie-Louise, née Uhlmann, à Sofia;

2. Fardel Celine. Emma, célibataire,

ménagère,

originaire de Muteux, domiciliée à

Muteux

née à

Muteux,

le dix-neuf octobre

mil huit cent quatre-vingt-un

fille de

Auguste Fardel, agriculteur à Muteux,

et de

Marie-Henriette, née Junod, décédée.

Comme témoins : 1. Ulrich Fayo, marchand à Louve

2. Charles Fardel, agriculteur à Muteux

Les publications ont eu lieu à Muteux, le 26 mars mil neuf cent dix-sept

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Louve, le vingt-huit avril mil neuf cent dix-sept

## Pièces déposées :

- 1) Extrait de naissance de l'époux,
- 2) Promesse de mariage
- 3) Certificat de publication à Muteux

## Les époux :

Fardel Paul.

Celine Fardel

## Les témoins :

Ulrich Fayo

Charles Fardel

## L'officier de l'état civil :

E. Fayo

Communiqué

N° 3  
Marillet  
et  
Lorret

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Marillet Jules-Albert, célibataire,  
journalier agriculteur.

originaire de Provence, domicilié à  
Provence, né à  
Provence, le cinq avril

mil huit cent quatre-vingt-dix, fils de  
Jules-Emile Marillet, bûcheron à Provence, et de  
Fanny-Louise, née Raymondaz, décédée ;

2. Lorret Louise, célibataire,  
minagère,

originaire de Trérens (Neuchâtel) domiciliée à  
Trérens de Montalchez (Neuchâtel) née à  
aux Trérens de Montalchez, le dix-sept juillet,

mil huit cent quatre-vingt-neuf, fille de  
Louis Lorret, agriculteur, et de  
Fanny-Lina, née Raymondaz, aux Trérens de Montalchez

Comme témoins :  
1. Ulrich Favre, maréchal, de Provence, y domicilié  
2. Lucien Favre, agriculteur, de Provence, y domicilié

Les publications ont eu lieu à Provence, le vingt-sept civil, et à Saint-Aubin, le premier mai mil neuf cent dix-sept

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Provence, le douze mai mil neuf cent dix-sept.

Pièces déposées :

- 1) Extrait de naissance de l'épouse
- 2) Promesse de mariage
- 3) Certificats de publications à Provence
- 4) Certificat de publications à St. Aubin

Les époux :

Jules Marillet  
Louise Marillet

Les témoins :

Ulrich Favre  
Lucien Favre

L'officier de l'état civil :

E. Favre

Communiqué au bureau d'état civil  
de St. Aubin (Neuchâtel)

Registre des mariages A.

N°

et

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Le numéro 3, à la page 20 est celui de la dernière inscription faite dans l'année 1917

Les deux doubles du présent registre sont conformes

originaire de Ce que nous certifions. domicilié à

Provence, le 31 décembre 1917. né à

le L'officier de l'état civil:



Emp. Fayo

mil fils de et de

Tu le 8 janvier 1918  
Le Prêtre:  
M. Fayo

2. Un double a été remis le 8 janvier 1918, à l'Autorité cantonale, en exécution du §. 14 de l'Ordonnance fédérale du 25 février 1910

Provence, le 8 janvier 1918

originaire de L'officier de l'état civil: domiciliée à



Emp. Fayo

née à

mil fille de

et de

Comme témoins : 1. 2.

Les publications ont eu lieu à

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les époux :

Les témoins :

Communiqué

L'officier de l'état civil :

N<sup>o</sup> 1  
Jeanmonod  
et  
Lorzel

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Jeanmonod Fritz - André, célibataire, \_\_\_\_\_  
agriculteur \_\_\_\_\_

originaire de Provence, \_\_\_\_\_ domicilié à  
Provence, \_\_\_\_\_ né à  
Provence, \_\_\_\_\_ le onze mars \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-dix, \_\_\_\_\_ fils de  
Gustave Henri Jeanmonod, négociant \_\_\_\_\_ et de  
Emma-Lia, née Delay, à Provence, \_\_\_\_\_

2. Lorzel Lucie, célibataire, \_\_\_\_\_  
sans profession, \_\_\_\_\_

originaire de Presens (Nuchâtel) \_\_\_\_\_ domiciliée à  
Montalchez (Nuchâtel) \_\_\_\_\_ née à  
Montalchez, \_\_\_\_\_ le vingt décembre \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-douze \_\_\_\_\_ fille de  
Louis Lorzel, agriculteur \_\_\_\_\_ et de  
Marie, née Burgat, à Montalchez, \_\_\_\_\_

Comme témoins : } 1. Gustave Loup, agriculteur, de Rougemont, domicilié à Presens  
} 2. Etienne Jeanmonod, agriculteur, de Provence, y domicilié

Les publications ont eu lieu à Provence, le vingt-six février et à  
St Aubin, le vingt-sept février mil neuf cent dix huit \_\_\_\_\_

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de  
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

\_\_\_\_\_ Provence, \_\_\_\_\_ le quatorze mars mil neuf cent dix huit \_\_\_\_\_

Pièces déposées :

- 1<sup>o</sup> Extraits de naissance de l'épouse
- 2<sup>o</sup> Licences de mariage
- 3<sup>o</sup> Acte de publications à Provence  
et St Aubin \_\_\_\_\_

Les époux :

André Jeanmonod  
Lucie Jeanmonod

Les témoins :

Gustave Loup  
Etienne Jeanmonod

L'officier de l'état civil :

Emy Fayo

Communiqué au Bureau de l'Etat  
civil de St Aubin \_\_\_\_\_

Registre des mariages A.

Form. 3.

N° 2  
Gutzwiller  
et  
Faxe

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Gutzwiller Bernhard, célibataire,  
Ingénieur électricien,

originaire de Chexywil, canton de Bâle Campagne, domicilié à  
Aarau, (Argovie), né à  
Chexywil le cinq août

mil huit cent quatre-vingt-huit fils de  
Ernest Gutzwiller, employé de poste et de  
Crescentia, née Gschwind, à Chexywil;

2. Faxe Berthe-Ida, célibataire,  
sans profession,

originaire de Provence, domiciliée à  
Liestal, née à  
Provence le huit janvier

mil huit cent quatre-vingt-treize, fille de  
Gustave Faxe, agriculteur et de  
Fanny née Jaumonod, à Provence.

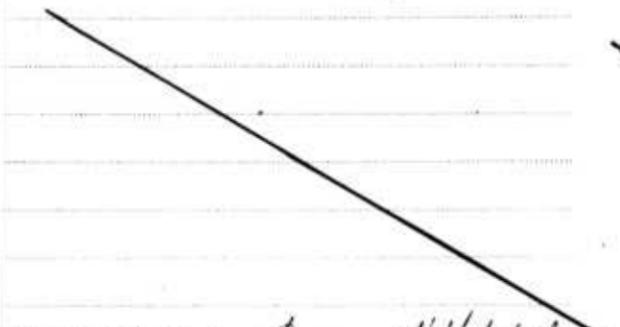
Comme témoins : 1. Lina Faxe, ménagère, de Provence, y domiciliée  
2. Benjamin Fardel, conducteur d'autobus, de Aarau, domicilié à Frazz

Les publications ont eu lieu à Aarau, le quatre, à Chexywil et Provence, le  
cinq et à Liestal, le six avril mil neuf cent dix huit.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de  
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Provence, le vingt-trois avril mil neuf cent dix huit

Pièces déposées :  
Certificat de publication, autorisation  
de l'état civil de Aarau



Communiqué aux Bureaux d'état civil  
de Aarau, Liestal et Chexywil

Les époux :  
Herbert Bernhard  
Gutzwiller Gutzwiller.

Les témoins :  
L. Faxe  
B. Fardel

L'officier de l'état civil :  
E. Faxe

N° 3  
Gacond  
et  
Fenniger

Gacond Adolphe-Albert et son épouse  
Marguerite-Emma, née Fenniger, ayant  
été agréés à la commune de Nuchâtel  
par arrêté du Conseil général en date  
du 12 mars 1928, devinrent aussi  
originaires de cette commune,  
Provence, le 12 avril 1928

L'officier de l'état civil:

*E. Fayo*

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Gacond Adolphe-Albert

Célibataire

Employé aux Courmayeux,  
originaire de Provence, domicilié à

Lésaux (Nuchâtel) né à

Provence, le vingt-sept mars

mil huit cent norante-huit, fils de

Gacond Eugène-Albert, et de

Adèle-Louise, née Fayo, à Lésaux;

2. Fenniger Marguerite-Emma

Célibataire,

ouvrière de fabrique,

originaire de Buxon (Lucerne) d de Corcelles-Cormondrèche (Nuchâtel) domiciliée à  
Cormondrèche, née à

Cormondrèche, le vingt mars

mil huit cent norante-quatre, fille de

Oscar Fenniger, et de

Lise-Emma, née Loetscher, à Cormondrèche,

Comme témoins : 1. Ulrich Fayo, marichal, domicilié à Provence  
2. Gustave Gattoliet, huissier municipal, aussi à Provence

Les publications ont eu lieu à Lésaux, le quatorze juin, à Corcelles-Cormondrèche,  
le quinze juin, à Provence et à Buxon, le dix-sept juin mil neuf cent dix-huit

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de  
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Provence le vingt juillet mil neuf cent dix-huit

Pièces déposées :

Certificat de publication de l'état  
civil de Lésaux.

Les époux :

Gacond Adolphe  
Marguerite Gacond

Les témoins :

Ulrich Fayo  
Gattoliet Justave

L'officier de l'état civil :

*E. Fayo*

Communiqué aux Officiers de l'état civil  
de Lésaux, Corcelles-Cormondrèche et  
Buxon

## Registre des mariages A.

N° 4

Perrin

et  
Zbinden

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Perrin Louis-Joseph

cibataire

agriculteur,

originaire de Provence domicilié à

Provence, Vers chez les Fave né à

Provence, Vers chez les Fave le vingt deux mars

mil huit cent quatre-vingt-neuf fils de

Louis Perrin, agriculteur à Lattet sur Conise, et de

Rosina, née Nydegger, décédée;

2. Zbinden Marie

cibataire,

lingère

originaire de Rüschegg (Berne) domiciliée à

rue Travers (Neuchâtel) née à

rue Travers, au Raidoz, le vingt-sept juillet

mil huit cent quatre-vingt-huit fille de

Joseph Zbinden, décédé et de

Élise, née Helbling, sa veuve, rue Travers

Comme témoins : 1. Albert Gaconel, agriculteur, de Provence, y domicilié

2. Maurice Perrin, agriculteur, de Provence, domicilié sur Conise

Les publications ont eu lieu à Provence et Travers, le deux juillet, et  
à Rüschegg, le trois juillet mil neuf centAprès avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de  
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Provence, le seize août mil neuf cent dix huit

## Pièces déposées :

Promesse de mariage.  
Certificats de publications à  
Provence, Rüschegg et Travers

## Les époux :

Joseph Perrin  
Marie Perrin

## Les témoins :

Albert Gaconel  
Maurice Perrin

L'officier de l'état civil :

Eug. Fajon

Communiqué aux Officiers de l'état  
civil de Travers et de Rüschegg

N<sup>o</sup> 5  
Gaille  
et  
Schwaar

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Gaille Armand, veuf de Anna, née Seiler, depuis le vingt-neuf  
janvier mil neuf cent, \_\_\_\_\_  
pharmacien \_\_\_\_\_  
originaire de Provence, \_\_\_\_\_ domicilié à  
St Aubin (Neuchâtel), \_\_\_\_\_ né à  
Onnens, \_\_\_\_\_ le vingt-cinq janvier \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ mil huit cent soixante-un, \_\_\_\_\_ fils de  
Léon-Louis Gaille, \_\_\_\_\_ et de  
Louise Nancy Dagon, décédée; \_\_\_\_\_

2. Schwaar Henriette, \_\_\_\_\_  
célibataire, \_\_\_\_\_  
sans profession, \_\_\_\_\_  
originaire de Oberlangenegg (Berne) et St Aubin-Sauges (Neuchâtel) domiciliée à  
St Aubin, \_\_\_\_\_ née à  
Devens, vicie St Aubin, \_\_\_\_\_ le huit mars \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-six, \_\_\_\_\_ fille de  
Alphonse Henri Schwaar, décédé, \_\_\_\_\_ et de  
Elisa, née Benquerel - dit - Crédoz, à St Aubin. \_\_\_\_\_

Comme témoins : { 1. Adrien Jaumouod Fardel \_\_\_\_\_  
2. Alexis Gaille, tous deux agriculteurs, de Provence, domiciliés

Les publications ont eu lieu à St Aubin, le douze juillet, à Provence  
et Schwarzenegg, le quinze juillet mil neuf cent dix huit \_\_\_\_\_

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de  
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

\_\_\_\_\_ Provence, \_\_\_\_\_ le quatre-vingt-un août mil neuf cent dix huit \_\_\_\_\_

Pièces déposées :

10) Autorisation de célébrer le mariage  
à Provence \_\_\_\_\_

Les époux :

Armand Gaille, pharmacien  
Henriette Gaille Schwaar

Les témoins :

Adrien Jaumouod  
Alexis Gaille

L'officier de l'état civil :

*(Signature)*

Communiqué aux Officiers de l'état  
civil de St Aubin et de Schwarzenegg \_\_\_\_\_

Registre des mariages A.

N<sup>o</sup> 6  
 Gacond  
 et  
 Petitpierre

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Gacond Lucien - Albert

célibataire,

agriculteur,

originaire de Provence, domicilié à

Provence, né à

Provence, le dix-sept avril

mil huit cent quatre-vingt-douze, fils de

Henri-François Gacond, décédé, et de

Emilie Jeanette, née Fréte, à Provence;

2. Petitpierre Isabelle - Oline

célibataire

tailleur,

originaire de Couvet et de Neuchâtel, domiciliée à

Bielles sur Concise, née à

Couvet, le onze août

mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, fille de

Marc-Antoine Petitpierre, et de

Louisa-Adèle, née Perrin, décédés;

Comme témoins : 1. Henri Favre, agriculteur, de Provence, domicilié au Quartier de Provence  
 2. William Favre, portillon, de Provence, y domicilié

Les publications ont eu lieu à Provence et Concise, le huit octobre, à Neuchâtel et Couvet, le neuf octobre mil neuf cent dix-huit

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Provence, le neuf novembre mil neuf cent dix-huit

Pièces déposées :

Extrait de naissance de l'épouse  
 Promesse de mariage,  
 Actes de publications à Provence  
 Concise, Neuchâtel et Couvet.

Les époux :

Albert Gacond.  
 Isabelle Gacond

Les témoins :

Henri Favre.  
 W. Favre

L'officier de l'état civil :

Emy. Favre

Communiqué aux officiers de l'état civil  
 de Couvet, Neuchâtel et Couvet

N<sup>o</sup> 7  
Fardel  
et  
Gaille

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Fardel Charles-Louis  
célibataire,  
agriculteur  
originaire de Murbaz, domicilié à  
Murbaz, né à  
Murbaz, le vingt-quatre avril  
mil huit cent quatre-vingt-seize fils de  
Oscar-Eduard Fardel, décédé et de  
Louise-Albertine, née Gaille, à Murbaz;

2. Gaille Lina-Adèle  
célibataire  
mineure  
originaire de Provence, domiciliée à  
Murbaz, née à  
Murbaz, le trois décembre  
mil huit cent quatre-vingt-treize fille de  
Gustave Albert Gaille, agriculteur et de  
Uranie-Louise, née Fardel, à Murbaz;

Comme témoins :  
1. Henri Cousin, agriculteur, de Conise domicilié à Conise  
2. Marcel Delay, voiturier, de Provence, domicilié à Murbaz

Les publications ont eu lieu à Murbaz et à Provence, le vingt-neuf  
novembre mil neuf cent dix-huit.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de  
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Provence, le quatorze décembre mil neuf cent dix-huit

Pièces déposées :

- 1<sup>o</sup> Promesse de mariage
- 2<sup>o</sup> Certificats de publication à  
Murbaz et à Provence

Les époux :

Charles Fardel  
Lina Fardel

Les témoins :

Cousin Henri  
Delay Marcel

L'officier de l'état civil :

Emy Favre

Communiqué

Registre des mariages A.

N°

et

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage:

1. Le numéro 7, à la page 28, est celui de la dernière inscription faite dans l'année 1918.

Les deux doubles du présent registre sont conformes à l'original de ce que nous certifions. Domicilié à Provence, le 31 décembre 1918. Né à

le L'officier de l'Etat civil: Eug. Travo fils de et de



Signature of Eug. Travo

Vu le 6 janvier 1919  
Le Préfet:  
Alexandre

2. Un double a été remis le 8 janvier 1919, à l'Autorité cantonale, en exécution de l'art. 14 de l'Ordonnance fédérale du 25 février 1918.

Provence, le 8 janvier 1919

originaires de L'officier de l'Etat civil: domiciliée à née à



Signature of Eug. Travo

Comme témoins: 1. 2.

Les publications ont eu lieu à

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Pièces déposées:

Les époux:

Les témoins:

Communiqué

L'officier de l'état civil:

N° 1  
Gacond  
et  
Mariller

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Gacond Fritz-Louis  
célibataire,  
agriculteur,  
originaire de Provence domicilié à  
Provence, né à  
Provence, le quinze mars  
mil huit cent quatre-vingt-dix, fils de  
Louis Gacond, agriculteur, et de  
Elise Adèle, née Roulin, à Provence;

2. Mariller Alice-Fanny  
célibataire  
mineure,  
originaire de Provence, domiciliée à  
Provence, née à  
Provence, le vingt-deux mars  
mil huit cent quatre-vingt-treize, fille de  
Anri-Louis-Auguste Mariller, agriculteur et de  
Cécile Emma, née Jaumonod, à Provence.

Comme témoins :  
1. Henri Gacond, agriculteur, de Provence, domicilié  
2. Henri Nicoud, agriculteur, de Vaumarcus, domicilié à Provence.

Les publications ont eu lieu à Provence, le sept mars mil neuf cent dix-neuf

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Provence, le vingt-deux mars mil neuf cent dix-neuf

Pièces déposées :

- 1° Promesse de mariage
- 2° Act. de publication de mariage  
à Provence.

Les époux :

Fritz Gacond  
Alice Gacond

Les témoins :

Henri Nicoud.  
Henri Gacond.

L'officier de l'état civil :

Emy. Payer

Communiqué

## Registre des mariages A.

N° 2

Goumaz  
et  
Lavanchy

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. **Goumaz George - Auguste**, veuf de **Vina - Huguette**, née **Muffray**, des le trois juillet mil neuf cent dix, \_\_\_\_\_  
 Fromages, \_\_\_\_\_  
 originaire de **Séduilles**, \_\_\_\_\_ domicilié à  
**Viüssens, sur Provence**, \_\_\_\_\_ né à  
**Lausanne**, \_\_\_\_\_ le vingt un janvier \_\_\_\_\_  
 mil huit cent soixante six, \_\_\_\_\_ fils de  
**Jean - Philippe Goumaz**, \_\_\_\_\_ et de  
**Anne Navette**, née **Ramuz**, les deux décédés; \_\_\_\_\_

2. **Lavanchy Marie - Elise**, divorcée de **Jacques Robert**, des  
 le huit juillet mil neuf cent quatorze, \_\_\_\_\_

originaire de **Provence**, \_\_\_\_\_ domiciliée à  
**Viüssens, sur Provence**, \_\_\_\_\_ née à  
**Essertines**, \_\_\_\_\_ le treize octobre \_\_\_\_\_  
 mil huit cent quatre vingt onze \_\_\_\_\_ fille de  
**Henri - Alexandre Lavanchy**, menuisier à **Essertines**, \_\_\_\_\_ et de  
**Elise**, née **Ducrot**, décédée. \_\_\_\_\_

Comme témoins : { 1. **Louis Favre**, agriculteur, de **Provence**, q domicilié, \_\_\_\_\_  
 2. **Gustave Gattolliat**, huissier municipal, aussi de et à **Provence**.

Les publications ont eu lieu à **Provence**, le vingt cinq avril et à  
**Séduilles**, le vingt huit avril mil neuf cent dix neuf. \_\_\_\_\_

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de  
 l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

\_\_\_\_\_ **Provence**, \_\_\_\_\_ le vingt huit mai mil neuf cent dix neuf \_\_\_\_\_

## Pièces déposées :

- 1° Extrait de naissance des époux \_\_\_\_\_
- 2° Acte de décès de **Vina Huguette Goumaz**  
née **Muffray**. \_\_\_\_\_
- 3° Acte de mariage et divorce des époux  
**Favre - Lavanchy** \_\_\_\_\_
- 4° Promesse de mariage \_\_\_\_\_
- 5° Certificats de publications à  
**Provence** et à **Séduilles** \_\_\_\_\_

Communiqué à l'Officier de l'état civil  
 de **Villarszel**. \_\_\_\_\_

## Les époux :

**Goumaz George**  
**Goumaz Elise**

## Les témoins :

**Lo Favre**  
**G. Gattolliat**

L'officier de l'état civil :

**L. Favre**

N° 3  
 Allisson  
 et  
 Ramel

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Allisson Frédéric Ernest  
 célibataire,  
 agriculteur  
 originaire de Provence, domicilié à  
Provence, au Lie-Baillod, né à  
Provence, au Lie-Baillod, le douze mars  
 mil huit cent quatre-vingt-treize, fils de  
Gustave Allisson, agriculteur, et de  
Anna-Elisabeth, née Nuderhauser, au Lie-Baillod;

2. Ramel Sophie,  
 célibataire,  
 couturière,  
 originaire de Chevilly, domiciliée à  
Chevilly, née à  
Chevilly, le six avril  
 mil huit cent quatre-vingt-douze, fille de  
Samuel-François Ramel, et de  
Sophie-Mariaume, née Pécédaz, décédée.

Comme témoins :  
 1. Jules Simon, tailleur, de St-Aubourg, domicilié à Provence  
 2. André Farce, charron, de Provence, y domicilié

Les publications ont eu lieu à Provence, le treize mai et à Chevilly, le quatorze mai mil neuf cent dix-neuf.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Provence le quatre juin mil neuf cent dix-neuf

Pièces déposées :

- 1) Extrait de naissance de l'épouse
- 2) Promesse de mariage
- 3) Acte de publication de mariage à Provence
- 4) Acte de publication de mariage à Chevilly

Les époux :

Frédéric Allisson  
Sophie et Allisson

Les témoins :

Jules Simon  
André Farce

L'officier de l'état civil :

Émy Farce

Communiqué à l'Officier de l'Etat civil de La Sarraz.

## Registre des mariages A.

N<sup>o</sup> 4  
Gacond  
et  
Jeannonod

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Gacond Henri-Fritz \_\_\_\_\_  
célibataire, \_\_\_\_\_  
agriculteur \_\_\_\_\_  
originaire de Provence \_\_\_\_\_ domicilié à  
Provence, \_\_\_\_\_ né à  
Provence, \_\_\_\_\_ le vingt-un septembre \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-dix, \_\_\_\_\_ fils de  
Henri-François Gacond, décédé \_\_\_\_\_ et de  
Emilie Jeannotte, née Fritz, à Provence; \_\_\_\_\_

2. Jeannonod Marie-Lucie, \_\_\_\_\_  
célibataire, \_\_\_\_\_  
ménagère, \_\_\_\_\_  
originaire de Provence \_\_\_\_\_ domiciliée à  
Provence, aux Grises Francl, \_\_\_\_\_ née à  
Provence, \_\_\_\_\_ le treize novembre \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-quinze \_\_\_\_\_ fille de  
Anri-Auguste Jeannonod, agriculteur, \_\_\_\_\_ et de  
Emma, née Guillaume, à Provence, aux Grises Francl \_\_\_\_\_

Comme témoins : } 1. Gustave Fave, agriculteur, de Provence, domicilié \_\_\_\_\_  
} 2. Henri Nicoud, agriculteur, de Chamars, domicilié à Provence \_\_\_\_\_

Les publications ont eu lieu à Provence, le vingt-un mai mil neuf cent  
dix-neuf. \_\_\_\_\_

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de  
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

\_\_\_\_\_ Provence \_\_\_\_\_ le sept juin mil neuf cent dix-neuf \_\_\_\_\_

## Pièces déposées :

- 1<sup>o</sup> Promesse de mariage
- 2<sup>o</sup> Acte de publication de mariage  
à Provence.

## Les époux :

Henri Gacond.  
Lucie Gacond

## Les témoins :

Gustave Fave  
Henri Nicoud.

L'officier de l'état civil :

É. Fave  


Communiqué

N° 5  
 Bolens  
 et  
 Lerrin

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Bolens Charles-Henri, célibataire, facteur postal,

originaire de Provence, domicilié à Provence, né à Provence, le vingt dix sept mil huit cent quatre-vingt quinze fils de Georges-Henri Bolens, buraliste postal et de Élise, née Gaille, à Provence;

2. Lerrin Eveline-Louise, célibataire, mineure,

originaire de Provence, domiciliée à Provence, au Quarton, née à Provence, au Quarton, le trente octobre mil huit cent quatre-vingt quatorze fille de Sylvain-Gustave Lerrin, agriculteur, et de Louise-Albertine, née Richard, au Quarton,

Comme témoins : 1. André Gattolliat  
 2. Robert Delay, sous-secrétaire, de Provence, y domicilié

Les publications ont eu lieu à Provence, le vingt-huit mai mil neuf cent dix-neuf.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Provence le 14 quatorze juin mil neuf cent dix-neuf

Pièces déposées :  
 1) Promesse de mariage  
 2) Ach de publication de mariage à Provence.

Les époux :  
Charles Bolens  
Eveline Bolens

Les témoins :  
André Gattolliat  
Robert Delay.

L'officier de l'état civil :  
Eug. Fayer

Communiqué

Registre des mariages A.

N°

et

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage:

1. Le numéro 5, à la page 311, est celui de la dernière inscription faite dans l'année 1919.

Les deux doubles du présent registre sont conformes.

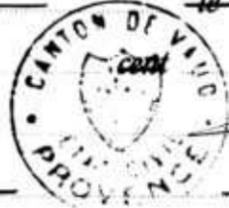
original de Ce que vous certifiez. domicilié à

L'avey, le 31 décembre 1919.

né à

le L'officier de l'état civil:

mil



Eng. Favre

fils de

et de

En le 5 janvier 1920  
Le D<sup>r</sup> J. Favre

2. Un double a été remis le 5 janvier 1920, à l'Autorité cantonale, en exécution de l'art. 114 de l'Ordonnance fédérale du 25 février 1910.

L'avey, le 5 janvier 1920.

original de L'officier de l'état civil: domiciliée à

mil



le

Eng. Favre

née à

fille de

et de

Comme témoins: 1. 2.

Les publications ont eu lieu à

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

le

Pièces déposées:

Les époux:

Les témoins:

Communiqué

L'officier de l'état civil:

N° 1  
Gatolloiat  
et  
Fardel

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Gatolloiat André  
célibataire  
agriculteur,  
originaire de Provence, domicilié à  
Provence, né à  
Provence, le trente un octobre  
mil huit cent quatre vingt onze fils de  
Ami-Louis Gatolloiat, décédé et de  
Elise Adèle, née Gatolloiat, à Provence,

2. Fardel Elisa-Louise-Adèle  
célibataire  
ménagère  
originaire de Mutus, domiciliée à  
Provence née à  
Mutus, le vingt huit mars  
mil huit cent quatre vingt quinze fille de  
Alphonse-Henri Fardel, agriculteur à Mutus, et de  
Louise-Adèle, née Jeanmonod, décédée

Comme témoins : 1. Favo Ulrich, marichal,  
2. Jeanmonod Jules, sous-doyen, de Provence, y domiciliés

Les publications ont eu lieu à Provence et à Mutus, le seize février  
mil neuf cent vingt

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de  
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Provence, le vingt huit février mil neuf cent vingt

Pièces déposées :

Promesse de mariage  
Certificats de publications à  
Provence et à Mutus

Les époux :

André Gatolloiat  
Elisa Gatolloiat

Les témoins :

Ulrich Favo  
Jules Jeanmonod

L'officier de l'état civil :

Eg. Favo

Communiqué

Registre des mariages A.

N° 2

Nicoud  
et  
Favre

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Nicoud Gustave - Henri  
 célibataire  
 agriculteur  
 originaire de Maumarcus Verniaz (Neuchâtel) domicilié à  
Provence, né à  
Provence, le vingt un mai  
mil huit cent quatre-vingt-treize fils de  
Jean Nicoud, agriculteur et de  
Élisa, ni Favre, à Provence;

2. Favre Augusta - Marie  
 célibataire  
 ménagère  
 originaire de Provence, domiciliée à  
Provence, au Quarteron née à  
Provence, le quatre février  
mil huit cent quatre-vingt-dix-sept fille de  
Fritz Louis Favre, agriculteur et de  
Emma Adèle, ni Gaille, au Quarteron.

Comme témoins : } 1. Georges Favre, agriculteur, de Provence, y domicilié  
 } 2. Ernest Favre, maréchal, de Provence, y domicilié

Les publications ont eu lieu à Provence, le quinze mai et à St-Aubin,  
le dix-sept mai mil neuf cent vingt.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Provence, le cinq juin mil neuf cent vingt

Pièces déposées :

- 1° Promesse de mariage
- 2° Certificat de publications à Provence
- 3° Certificat de publications à St-Aubin

Les époux :

Henri Nicoud  
Augusta Nicoud

Les témoins :

Georges Favre  
Ernest Favre

L'officier de l'état civil :

Ernest Favre

Communiqué à l'Officier de l'état civil de St-Aubin.

N<sup>o</sup> 3  
Lerzin  
et  
Bonjour

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Lerzin Auguste Louis  
célibataire  
Cuisinier,  
originaire de Provence, domicilié à  
Provence, aux Auges Colomb né à  
Provence, au Lieu Baillod le seize mars  
mil huit cent quatre-vingt douze fils de  
Gustave Lerzin, décédé et de  
Lina Estelle, née Niederhauser, aux Auges Colomb

2. Bonjour Adèle-Adrienne  
célibataire  
cuisinière,  
originaire de Lignières (Neuchâtel) domiciliée à  
Courvet (Neuchâtel) née à  
Lignières, le vingt-six février  
mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf fille de  
Paul Alfred Bonjour, décédé et de  
Adèle Amélie née Descombes, à Lignières.

Comme témoins :  
1. Charles Forret, agriculteur, de Fresens, domicilié rive Montaloz  
2. Paul Bonjour, agriculteur, de Lignières, y domicilié

Les publications ont eu lieu à Provence et Lignières, le trois mai et à  
Courvet, le quatre mai mil neuf cent vingt.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de  
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Provence, le cinq juin mil neuf cent vingt.

Pièces déposées :

- 1<sup>o</sup>) Extrait de naissance de l'époux
- 2<sup>o</sup>) Promesse de mariage
- 3<sup>o</sup>) Certificat de publications à Provence
- 4<sup>o</sup>) Certificat de publications à Lignières
- 5<sup>o</sup>) Certificat de publications à Courvet

Les époux :

Auguste Lerzin  
Adrienne Lerzin

Les témoins :

Charles Forret  
Paul Bonjour.

L'officier de l'état civil :

Eug. Fava

Communiqué aux Officiers de l'état civil  
de Lignières et Courvet

Registre des mariages A.

N<sup>o</sup> 4  
Ferrin  
et  
Hautier

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Ferrin Marcel-Alphonse  
célibataire,  
agriculteur  
originaire de Provence, domicilié à  
Provence, au Quarton, né à  
Provence, le douze avril  
mil huit cent quatre-vingt-seize fils de  
Sylvain-Gustave Ferrin, agriculteur et de  
Louise Albertine, née Richard, au Quarton, sur Provence.

2. Hautier Germaine-Elisabeth  
célibataire  
ménagère  
originaire de Jurieux domiciliée à  
Provence, Lise Delay, née à  
Jurieux le vingt-cinq octobre  
mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf fille de  
Jules-Louis Hautier et de  
Marie, née Ferrin, les deux décédés

Comme témoins : 1. Ulrich Favre, maréchal, de Provence, domicilié  
2. Ami Baillet, bûcheron, de Gorgias, domicilié à Provence

Les publications ont eu lieu à Provence, le vingt-huit mai et à Jurieux  
le vingt-neuf mai mil neuf cent vingt

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de  
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Provence, le douze juin mil neuf cent vingt

Pièces déposées :

- 1<sup>o</sup> Extrait de naissance de l'épouse
- 2<sup>o</sup> Promesse de mariage
- 3<sup>o</sup> Certificat de publications à Provence
- 4<sup>o</sup> Certificat de publications à Jurieux

Les époux :

Alphonse Ferrin  
Germaine Ferrin

Les témoins :

Ulrich Favre  
Ami Baillet

L'officier de l'état civil :

Eg. Favre

Communiqué à l'officier de l'état civil de Romanel

N° 5  
Favre  
et  
Gacond

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Favre Ulrich-Alfred  
cibataire  
marichal  
originaire de Provence domicilié à  
Provence né à  
Provence, le vingt-cinq juillet  
mil huit cent quatre-vingt-cinq fils de  
Auguste-Alfred Favre, décédé et de  
Adèle-Elise, née Gailbo, à Provence

2. Gacond Hélène-Adèle  
cibataire  
ménagère,  
originaire de Provence domiciliée à  
Provence née à  
Provence, le vingt-un août  
mil huit cent quatre-vingt-cinq fille de  
Henri-François Gacond, décédé et de  
Emilie-Jeanette, née Tréte, à Provence.

Comme témoins :  
1. Ami Baillod, bûcheron, de Jougis, domicilié à Provence,  
2. Fritz Roulin, agriculteur, de Provence, y domicilié.

Les publications ont eu lieu à Provence, le huit juillet mil neuf cent vingt

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Provence, le trente-un juillet mil neuf cent vingt

Pièces déposées :  
1. Promesse de mariage.  
2. Certificat de publications à  
Provence.

Les époux :  
Ulrich Favre  
Hélène Favre.

Les témoins :  
Fritz Roulin  
Ami Baillod.

L'officier de l'état civil :  
Eug. Favre

Communiqué

Registre des mariages A.

Form. 3.

N° 6  
Guillaume  
et  
Jeannonod

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Guillaume William  
célibataire  
agriculteur  
originaire des Verrières (Mouchâtel) domicilié à  
L'Envers sur Provence, né à  
Provence, le vingt six septembre  
mil huit cent quatre vingt sept fils de  
Henri Auguste Guillaume, décédé et de  
Marie Adèle, née Favre, à Provence;

2. Jeannonod Lina - Cécile  
célibataire,  
ménagère,  
originaire de Provence domiciliée à  
sur Provence née à  
Provence, le quatre février  
mil huit cent quatre vingt dix neuf fille de  
Gustave Jeannonod, agriculteur, et de  
Elisa, née Perrin, à Provence.

Comme témoins :  
1. Saugy Numa, ouvrier, de Chavannes, domicilié à Provence  
2. Simon Jules, laitier, de Maudorot, domicilié à Provence

Les publications ont eu lieu à Provence et aux Verrières, le trois septembre  
mil neuf cent vingt.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de  
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Provence, le 25 septembre mil neuf cent vingt

Pièces déposées :

- 1° Promesse de mariage
- 2° Certificat de publications à Provence
- 3° Certificat de publications aux Verrières

Les époux :

William Guillaume  
Lina Guillaume

Les témoins :

Numa Saugy  
Jules Simon

L'officier de l'état civil :

Eug. Favre

Communiqué à l'officier de l'état  
civil des Verrières

Imprimerie Vaudoise, Lausanne, 3000 f. d.

N° 7  
Jeannonod  
et  
Jeannonod

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Jeannonod Eugène-Jules  
célibataire,  
agriculteur,  
originaire de Provence domicilié à  
Provence, né à  
Provence le vingt-sept janvier  
mil huit cent quatre-vingt-deux, fils de  
Charles-Louis Jeannonod, d'ici de et de  
Elisa, née Favre, à Provence;

2. Jeannonod Cécile-Nelly  
célibataire,  
ménagère,  
originaire de Provence domiciliée à  
Provence, née à  
Provence le dix-sept février  
mil huit cent quatre-vingt-quatorze fille de  
Gustave Jeannonod, d'ici de et de  
Adèle-Emma, née Jeannonod, à Provence.

Comme témoins :  
1. Ami Gaillo, ouvrier agriculteur, de Provence, y domicilié  
2. Jean Delay, ouvrier agriculteur, de Provence, y domicilié

Les publications ont eu lieu à Provence, le quinze septembre mil neuf  
cent-vingt,

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de  
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Provence, le deux octobre mil neuf cent vingt

Pièces déposées :

- 1° Promesse de mariage
- 2° Certificat de publications à Provence

Les époux :

Jules Jeannonod  
Nelly Jeannonod

Les témoins :

Ami Gaillo  
Jean Delay

L'officier de l'état civil :

Eg. Favre

Communiqué

## Registre des mariages A.

N° 8

Guillaume

et

Simon

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Guillaume Charles-Louis,

célibataire,

agriculteur,

originaire des Perrières (Neuchâtel), domicilié à

au Luesquevis, sur Lutrua, né à

rue Provence, le treize octobre

mil huit cent quatre-vingt-quinze, fils de

Henri Auguste Guillaume, décédé, et de

Marie Adèle, née Favre, au Luesquevis;

2. Simon Elise-Anais

célibataire,

ménagère

originaire de Mauborget, domiciliée à

au Crux de la Ley sur Provence, née à

Cocelles sur Concise, le vingt-deux janvier

mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, fille de

Alfred Simon, agriculteur, et de

Augustine, née Chomoy, au Crux de la Ley, sur Provence.

Comme témoins :  
1. Ulrich Favre, maréchal, de Provence, y domicilié  
2. Henri Fardel, agriculteur, de Lutrua, y domiciliéLes publications ont eu lieu à Provence et Lutrua, le vingt-neuf septembre  
à Mauborget et aux Perrières, le trente septembre mil neuf cent vingtAprès avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de  
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Provence, le seize octobre mil neuf cent vingt

## Pièces déposées :

- 1° Extrait de naissance de l'épouse
- 2° Promesse de mariage
- 3° Certificats de publications à  
Provence, Lutrua, Mauborget et  
aux Perrières.

## Les époux :

Louis Guillaume.

Elise Guillaume

## Les témoins :

Ulrich Favre

Henri Fardel

L'officier de l'état civil :

E. Favre

Communiqué aux Officiers de l'état  
civil de Piz et des Perrières  
(Neuchâtel)

N° 9  
Favre  
et  
Guillaume

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Favre Ulysse - Ami  
 célibataire  
 agriculteur  
 originaire de Provence, domicilié à  
Provence, au Quarteron, né à  
Provence, le vingt deux décembre  
mil huit cent quatre vingt treize, fils de  
Fritz Louis Favre, agriculteur et de  
Emma Adèle, nie Gaillé, au Quarteron sur Provence;

2. Guillaume Adèle - Augusta  
 célibataire,  
 ménagère  
 originaire de Provence (Neuchâtel), domiciliée à  
Mutaux, au Querquis, née à  
Provence, le quatre janvier  
mil huit cent quatre vingt treize, fille de  
Henri Auguste Guillaume, docteur et de  
Marie Adèle, nie Favre, au Querquis, sur Mutaux.

Comme témoins :  
 1. André Favre  
 2. Georges Favre, tous deux agriculteurs, de Provence, y domiciliés

Les publications ont eu lieu à Provence et Mutaux, le treize novembre et aux  
Provence, le quinze novembre mil neuf cent vingt.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de  
 l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Provence, le quatre décembre mil neuf cent vingt.

Pièces déposées :

- 1) Promesse de mariage
- 2) Certificats de publications à  
Provence, Mutaux, et aux Provence

Les époux :

Favre Ulysse  
Augusta Favre

Les témoins :

André Favre  
Georges Favre

L'officier de l'état civil :

E. Favre

Communiqué à l'Officier de l'état  
 civil des Provence.

Registre des mariages A.

N°

et

Vu le 5 janvier 1921  
Le Prêtre:  
A. Favre

~~Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage:~~

1. Le numéro 9, à la page 111, est celui de la dernière inscription faite dans l'année 1920.

Les deux doubles du présent registre sont conformes  
originaire de ce que nous certifions, domicilié à  
Provence, le 31 décembre 1920 né à

le l'officier de l'état civil:  
mil cent Eug. Favre fils de  
et de

2. Un double a été remis le 5 janvier 1921 à l'Autorité cantonale, en exécution du §. 114 de l'ordonnance fédérale du 25 février 1910.

Provence, le 5 janvier 1921  
originaire de  L'officier de l'état civil: domiciliée à  
mil cent Eug. Favre née à  
fille de  
et de

Comme témoins : { 1.  
2.

Les publications ont eu lieu à

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les époux :

Les témoins :

Communiqué

L'officier de l'état civil :

N° 1  
Gacond  
et  
Jeammonod

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Gacond Robert-Louis  
célibataire,  
agriculteur  
originaire de Provence domicilié à  
Provence né à  
Provence le sept janvier  
mil huit cent quatre vingt douze fils de  
Louis Gacond et de  
Elise Adèle, née Roulin, à Provence;

2. Jeammonod Eva-Louise  
célibataire  
ménagère,  
originaire de Provence, domiciliée à  
Provence, née à  
Mutaux, le quatre juillet  
mil neuf cent fille de  
Julien Fritz Jeammonod, à Nôtiers (Nuchâtel) et de  
Charlotte, née Roulin, décédée

Comme témoins :  
1. Favre Georges, agriculteur, de Provence, y domicilié  
2. Jeammonod Robert, ouvrier, de Provence, y domicilié

Les publications ont eu lieu à Provence le onze mars mil neuf cent vingt-un.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Provence, le deux avril mil neuf cent vingt-un

Pièces déposées :

- 1°) Promesse de mariage
- 2°) Certificat de publications à Provence

Les époux :

Gacond Robert  
Gacond Eva

Les témoins :

Georges Favre  
Robert Jeammonod

L'officier de l'état civil :

E. Favre

Communiqué

## Registre des mariages A.

N° 2

Vuillermet

et

Gacond

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Vuillermet Marcel-François

cibataire,

agriculteur,

originaire de Provence, domicilié à

la Trise, sur Provence né à

la Trise, sur Provence, le quatre décembre

mil huit cent quatre-vingt-seize, fils de

Gustave Vuillermet, agriculteur et de

Marie Fauny, ni Delay, à la Trise sur Provence;

2. Gacond Alice

cibataire,

femme de chambre

originaire de Provence domiciliée à

Serrivres (Neuchâtel), née à

Provence, le vingt-quatre janvier

mil huit cent quatre-vingt-seize, fille de

Louise-Arèle Gacond, à Bussy sur Moudon et de

Comme témoins : { 1. Bolens Charles, facteur postal, de Provence, y domicilié  
2. Jeannerod Germain, agriculteur, de Provence, y domicilié

Les publications ont eu lieu à Provence, le quatorze mars et à Neuchâtel, le quinze mars mil neuf cent vingt-un.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Provence, le neuf avril mil neuf cent vingt-un

## Pièces déposées :

- 1° Promesse de mariage
- 2° Certificat de publication à Provence
- 3° Certificat de publication à Neuchâtel

## Les époux :

Vuillermet Marcel  
Alice Vuillermet

## Les témoins :

Charles Bolens.  
Germain Jeannerod

L'officier de l'état civil :

Emy Favre

Communiqué à l'officier de l'état civil de Neuchâtel.

N° 3  
 Chappuis  
 et  
 Guillaume

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Chappuis Hermann-Samuel  
 célibataire  
 agriculteur  
 originaire de Cuarnens domicilié à  
 La Fouly sur Gimel né à  
 Cuarnens le douze novembre  
 mil huit cent nonante-trois fils de  
 Henri-Victor Chappuis, décédé et de  
 Emma-Clara, née Fleury, à La Fouly sur Gimel

2. Guillaume Ida-Fanny  
 célibataire  
 ménagère  
 originaire des Perrières (Neuchâtel) domiciliée à  
 aux Rochats sur Provence née à  
 aux Rochats sur Provence, le six avril  
 mil huit cent nonante-huit fille de  
 Charles Guillaume, agriculteur et de  
 Louise Adèle, née Jeanmonod, aux Rochats sur Provence.

Comme témoins :  
 1. Robert Fleury, agriculteur de Morat domicilié à Chaux-de-Lausanne  
 2. Eveline Fleury, ménagère, de Morat, domiciliée à Chaux-de-Lausanne

Les publications ont eu lieu à Gimel, le dix-neuf mars, à Cuarnens, le  
 vingt-mars, à Provence et aux Perrières, le vingt-un mars mil  
 neuf cent vingt-un

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de  
 l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Provence, le vingt-deux avril mil neuf cent vingt-un.

Pièces déposées :

Certificat de publication de  
 l'état civil de Gimel

Les époux :

Hermann Chappuis  
 Ida Chappuis

Les témoins :

R. Fleury  
 Eveline Fleury

L'officier de l'état civil :

Eug. Favre

Communiqué aux officiers de l'état  
 civil de Gimel, l'Isle et  
 des Perrières.

Registre des mariages A.

N° 4  
Favre  
et  
Lorzel

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Favre André - Charles  
cibataire  
agriculteur  
originaire de Provence domicilié à  
Provence, né à  
Provence, le cinq décembre  
mil huit cent quatre-vingt-sept, fils de  
Auguste Alfred Favre, décédé et de  
Adèle-Elise, ni Gaille, à Provence;

2. Lorzel Louise  
cibataire  
couturière,  
originaire de Truseus (Neuchâtel) domiciliée à  
Chavornay, née à  
Montalchez (Neuchâtel) le trois mai  
mil huit cent quatre-vingt-treize fille de  
Fritz Lorzel, agriculteur et de  
Elise, ni Prandi, à Chavornay

Comme témoins :  
1. Ami Gaille, ouvrier, de Provence, y domicilié  
2. Charles Bolens, facteur postal, de Provence, y domicilié

Les publications ont eu lieu à Provence, le onze avril, à Chavornay,  
le douze avril et à St-Aubin, le treize avril mil neuf cent vingt-un

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de  
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Provence, le vingt-neuf avril mil neuf cent vingt-un

Pièces déposées :  
1° Promesse de mariage  
2° Certificats de publications  
à Provence  
3° à Chavornay  
4° à St-Aubin

Les époux :  
André Favre  
Louise Louise

Les témoins :  
Ami Gaille  
Charles Bolens.

L'officier de l'état civil :  
Eug. Favre

Communiqué aux officiers de l'état  
civil de St-Aubin et Chavornay

Imprimerie Vaudoise, Lausanne, 3000 f. d.

N° 5  
Ferrin  
et  
Favre

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Ferrin Gustave  
cibataire  
agriculteur  
originaire de Provence, domicilié à  
Provence, né à  
Provence, le douze août  
mil huit cent septante-neuf fils de  
Sylvain Gustave Ferrin et de  
Marianne - Sophie, née Delay, les deux décédés;

2. Favre Augusta - Lina,  
cibataire,  
ménagère,  
originaire de Provence, domiciliée à  
Yverdon, née à  
Provence, le vingt-huit janvier  
mil huit cent quatre-vingt-neuf fille de  
Gustave Favre, à Provence, et de  
Françoise née Faumond, décédée.

Comme témoins :  
1. Germain Ferrin, agriculteur, de Provence, y domicilié.  
2. Lina Blauk, télégraphiste, de St. Blaise, domiciliée à Lausanne.

Les publications ont eu lieu à Provence, le dix-huit mai et à Yverdon, le  
vingt mai mil neuf cent vingt-un

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de  
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Provence, le onze juin mil neuf cent vingt-un.

Pièces déposées :

- 1° Promesse de mariage
- 2° Certificat de publications à Provence
- 3° Certificat de publication à Yverdon

Les époux :

Gustave Ferrin.  
Lina Ferrin

Les témoins :

Germain Ferrin  
L. Blauk.

L'officier de l'état civil :

E. Favre

Communiqué à l'Officier de l'état  
civil d'Yverdon

Registre des mariages A.

Form. 3.

N° 6  
 Jordan  
 et  
 Colomb

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Jordan Georges  
 célibataire  
 ouvrier agriculteur  
 originaire de Carrouge (Vaud) domicilié à  
 Provence, né à  
 Yverdon, le deux février  
 mil huit cent nonante-un fils de  
 Julie Jordan, à Corquay (Angleterre) et de

2. Colomb Marie-Louise  
 célibataire  
 ménagère  
 originaire de Provence domiciliée à  
 Provence née à  
 Carrouge (Genève) le huit mai  
 mil huit cent nonante-un fille de  
 Louise Colomb et de

Comme témoins :  
 1. Ami Jaumonod, agriculteur, de Provence, y domicilié,  
 2. Ernest Favre, maréchal, de Provence, y domicilié,

Les publications ont eu lieu à Provence, le deux juin et à Carrouge,  
 le trois juin mil neuf cent vingt-un

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de  
 l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Provence, le vingt-quatre juin mil neuf cent vingt-un

Pièces déposées :

Permis de mariage  
 Certificat de publication à Provence  
 Certificat de publication à Carrouge

Les époux :

Jordan Georges  
 Louise Jordan

Les témoins :

Ami Jaumonod  
 Ernest Favre

L'officier de l'état civil :

E. Favre

Communiqué à l'Officier de l'état  
 civil de Mèzières

No 7  
Junod  
et  
Fankhauser

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Junod Jules-Henri  
Célibataire  
agriculteur  
originaire de Mubens, domicilié à  
Mubens, né à  
Mubens, le trois avril  
mil huit cent quatre-vingt-seize fils de  
Henri-Louis Junod, agriculteur et de  
Alice, née Branderet, à Mubens;

2. Fankhauser Emma-Juliette  
célibataire  
sans profession,  
originaire de Trub (Aarub) et de Travers (Neuchâtel) domiciliée à  
Travers, vers chez Montandon, née à  
Travers, le trois septembre  
mil neuf cent fille de  
Christian Fankhauser, agriculteur et de  
Emma née Bueri, à Travers.

Comme témoins : } 1. André Favre, agriculteur, de Lrovenne, y domicilié  
2. Schmeberg Léopold, cafetier, des Travers, à Lrovenne

Les publications ont eu lieu à Mubens, le quinze août, à Trub et à  
Travers, le seize août mil neuf cent vingt-un

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de  
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Lrovenne, le neuf septembre mil neuf cent vingt-un

Pièces déposées :  
Promesse de mariage  
Certificats de publications à Mubens,  
Trub et Travers

Les époux :  
Henri Junod  
Juliette Junod

Les témoins :  
André Favre Trub  
Léopold Schmeberg

L'officier de l'état civil :  
Eug. Favre

Communiqué aux Officiers de l'état  
civil de Trub et de Travers

## Registre des mariages A.

N° 8

Mettraux

Luy<sup>et</sup>

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. **Mettraux Auguste-Victor**, veuf de Marie-Cyrine  
née Mathey, des le vingt-sept novembre mil neuf cent dix-huit, —  
maréchal —  
originaire de Villars le Terron, — domicilié à  
Provence, — né à  
Villars le Terron, — le huit novembre —  
— mil huit cent quatre-vingt-trois — fils de  
Auguste-Alfred Mettraux, charbon à Villars le Terron, — et de  
Marie-Louise, née Allaz, décidée ;

2. **Luy Eloïse** —  
célibataire —  
employée d'hôtel —  
originaire de Martigny-Ville — domiciliée à  
Terey, — née à  
Martigny-Ville — le vingt-quatre septembre —  
— mil huit cent quatre-vingt-un — fille de  
Maurice-Joseph Luy, agriculteur à Martigny-Ville — et de  
Marie-Catherine, née Bertholi, décidée.

Comme témoins : { 1. Ami Bailloz, bûcheron, de Gorgin, domicilié à Provence.  
2. Arnold Veillemin, menuisier, de Provence, y domicilié

Les publications ont eu lieu à Provence, le onze novembre, à Villars le  
Terron, le douze novembre, à Martigny-Ville, le treize novembre et à  
Terey, le quatorze novembre mil neuf cent vingt-un

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de  
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

— Provence, le trente novembre mil neuf cent vingt-un —

## Pièces déposées :

- 1° Extraits de naissance des époux
- 2° Acte de décès de Marie-Cyrine Mathey
- 3° Promesse de mariage
- 4° Actes de publication à Provence  
Villars le Terron, Martigny-  
Ville et Terey.

## Les époux :

Auguste Mettraux  
Eloïse Mettraux

## Les témoins :

Ami Bailloz  
Arnold Veillemin

L'officier de l'état civil :

Eug. Fatio

Communiqué aux officiers de l'état civil  
de Echallens, Martigny-Ville  
et Terey

No

et

~~Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage:~~

~~1. Le numéro 8, à la page 53, est celui de la dernière inscription faite dans l'année 1921.~~

~~Les deux doubles du présent registre sont conformes.~~

~~originaire de Ce que nous certifions. domicilié à~~

~~Lorenco, le 31 décembre 1921. né à~~

~~le L'officier de l'état civil:~~



~~Eug. Favre fils de~~

~~et de~~

Le 5 janvier 1922  
Le Diefet:  
A. Favre

~~2. Un double a été remis le 5 janvier 1922, à l'Autorité cantonale, en exécution du § 14 de l'ordonnance fédérale du 25 février 1910.~~

~~Lorenco, le 5 janvier 1922.~~

~~originaire de L'officier de l'état civil: domiciliée à~~



~~Eug. Favre née à~~

~~filles de~~

~~et de~~

Comme témoins : } 1.  
2.

Les publications ont eu lieu à

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les époux :

Les témoins :

Communiqué

L'officier de l'état civil :

## Registre des mariages A.

N<sup>o</sup> 1  
Gallhey  
et  
Mingard

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Gallhey Wilhelm  
cibataire  
Instituteur,  
originaire de Fiez, domicilié à  
Fiez, au Novallet, né à  
Fiez, le vingt-cinq mai  
mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf fils de  
Alois Gallhey, cordonnier et de  
Marguerite, ni Hostettler, à Fiez;

2. Mingard Sophie-Jeanne  
cibataire,  
Instituteur,  
originaire de Chapelle, (Saud) domiciliée à  
Correvon, née à  
Yverdon, le onze mai  
mil neuf cent fille de  
Louis-Rodolphe-Ernest Mingard, agriculteur et de  
Louise-Adèle, ni Tack, à Yverdon

Comme témoins :  
1. Emile Collin, agriculteur de Chaux, domicilié à Yverdon  
2. Louise Collin, de Chaux, à Yverdon, épouse d'Emile Collin

Les publications ont eu lieu à Lronned, le vingt-sept février, à Fiez, le vingt-huit février, à Chapelle et Correvon, le deux mars mil neuf cent vingt-deux.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Lronned, le cinq avril mil neuf cent vingt-deux

## Pièces déposées :

- 1<sup>o</sup> Lronnesse de mariage
- 2 Acte de publication à Lronned
- 3 à Fiez
- 4 à Chapelle
- 5 à Correvon

## Les époux :

W. Gallhey  
S. Mingard

## Les témoins :

Emile Collin  
Louise Collin

## L'officier de l'état civil :

Eug. Favre

Communiqué aux officiers de l'état civil de Fiez et de St-Cergys

N<sup>o</sup> 2

Delay

et

Montandon-Varoda

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Delay Marcel-Louis

célibataire, agriculteur, originaire de Provence, domicilié à Mubaux, né à Mubaux, le dix-neuf décembre mil huit cent nonante-quatre fils de Fritz Delay, décédé, et de Pauline, nee Fardel, à Mubaux;

2. Montandon-Varoda Marthe-Eva

célibataire, couturière, originaire du Locle, La Brévine, et La Chaux-du-Milieu (Neuchâtel) domiciliée à Môtiers (Neuchâtel) née à Môtiers, le vingt-un février mil neuf cent fille de Charles Montandon-Varoda, agriculteur, et de Louise, nee Graber, à Môtiers.

Comme témoins : 1. Louis Fardel 2. Edmond Boillet, tous deux agriculteurs, de Mubaux, y domiciliés

Les publications ont eu lieu à Grosvaux et Mubaux, le dix avril, au Locle, à La Chaux-du-Milieu, à La Brévine et à Môtiers, le onze avril mil neuf cent vingt-deux.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Provence, le vingt-huit avril mil neuf cent vingt-deux

Pièces déposées :

Promesse de mariage Actes de publication de mariage à Grosvaux, Mubaux, Le Locle, La Chaux-du-Milieu, La Brévine et Môtiers

Les époux :

Marcel Delay Marthe Delay

Les témoins :

Louis Fardel Edmond Boillet

L'officier de l'état civil :

Eug. Favre

Communiqué aux officiers de l'état civil du Locle, La Brévine, La Chaux du Milieu et Môtiers

## Registre des mariages A.

N° 3

Marillet

et

Allisson

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Marillet André - Ulysse

célibataire

agriculteur

originaire de Provence

domicilié à

Provence,

né à

Provence,

le dix-huit janvier

mil huit cent quatre-vingt-seize,

fils de

Anni Louis Auguste Marillet, agriculteur

et de

Cécile Emma, née Jeanmonod, à Provence;

2. Allisson Marie - Adèle

divorcée de William Auguste Lorrain, dès le vingt-neuf décembre mil

neuf cent vingt-un, ménagère

originaire de Provence,

domiciliée à

Provence

née à

la Coustaz, rue Provence, le sept février

mil huit cent quatre-vingt-dix,

fille de

François dit Frédéric Allisson, agriculteur à la Coustaz,

et de

Marie Fauny, née Lorrain, décédée.

Comme témoins : 1. William Favre, postillon,

2. Georges Favre, agriculteur, tous deux de Provence, domiciliés

Les publications ont eu lieu à Provence, le vingt-quatre mai mil neuf cent vingt-deux

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Provence le huit juin mil neuf cent vingt-deux

## Pièces déposées :

- 1° Promesse de mariage
- 2° Extrait du jugement du Tribunal du district de Glandon abrogeant le délai légal imposé à l'épouse pour contracter un nouveau mariage

Communiqué

## Les époux :

André Marillet

Adèle Marillet

## Les témoins :

Marie

Georges Favre

L'officier de l'état civil :

Eug. Favre

N° 4  
Perrin  
et  
Lahud

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Perrin Albert-Auguste  
célibataire  
agriculteur,  
originaire de Provence domicilié à  
Provence, au héri Baillod, né à  
Auges Colomb, sur Provence, le premier août  
mil huit cent quatre-vingt-six, fils de  
Auguste-Vincent Perrin, agriculteur et de  
Anna, née Nydegger, au héri Baillod, sur Provence;

2. Lahud Ida-Hélène  
célibataire,  
ménagère,  
originaire de Bisley-Magnoux, domiciliée à  
Bisley-Magnoux née à  
Bisley-Magnoux, le neuf novembre  
mil huit cent quatre-vingt-quinze, fille de  
Julien Lahud, décédé, et de  
Elise, née Boray à Bisley-Magnoux.

Comme témoins : { 1. Charles Boleus, facteur postal,  
2. Germain Perrin, agriculteur, tous deux, de Provence, domiciliés

Les publications ont eu lieu à Provence, le six juin et à Bisley-Magnoux,  
le huit juin mil neuf cent vingt-deux.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Provence le vingt-trois juin mil neuf cent vingt-deux

Pièces déposées :

- 1. Promesse de mariage
- 2. Certificats de publications à  
Provence et Bisley-Magnoux.

Les époux :

Perrin Albert  
Perrin Ida

Les témoins :

Ch. Boleus.  
Germain Perrin

L'officier de l'état civil :

Eug. Favre

Communiqué à l'officier de l'état  
civil de Molondin, à Donneloye

Registre des mariages A.

N<sup>o</sup>

et

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Le numéro 4, à la page 58, est celui de la dernière inscription faite dans l'année 1922.

Les deux doubles du présent registre sont conformes

originaire de Le qu'on nous exhibons. domicilié à

Le rosenau, le 31 décembre 1922. né à

le L'officier de l'état civil:

mit  Eug. Favre fils de et de

Vu le 3 janvier 1923  
Le Répt:  
A. Favre

2. Un double a été remis le 4 janvier 1923, à l'Autorité cantonale, en exécution de l'art. 14 de l'ordonnance fédérale du 25 février 1910

Le rosenau, le 4 janvier 1923.

originaire de L'officier de l'état civil: domiciliée à

mit  Eug. Favre née à

mit \_\_\_\_\_ fille de et de

Comme témoins : } 1.  
                                  } 2.

Les publications ont eu lieu à

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

le

Pièces déposées :

Les époux :

Les témoins :

Communiqué

L'officier de l'état civil :

N<sup>o</sup> 1  
Gaille  
et  
Gaille

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Gaille Fritz - Ferdinand  
cibataire  
cautonnier,  
originaire de Provence, domicilié à  
Provence, né à  
ou Novet, sur Provence, le premier novembre  
mil huit cent quatre vingt un fils de  
Ferdinand Gaille et de  
Marie, ni Jeannod, les deux décédés;

2. Gaille Berthe - Elise  
cibataire,  
ménagère  
originaire de Provence domiciliée à  
Mutruz, née à  
Mutruz, le vingt-neuf août  
mil neuf cent fille de  
Gustave - Albert Gaille, agriculteur, et de  
Uranie Louise, ni Fardel, à Mutruz,

Comme témoins :  
1. Henri Favre horloger, de Provence, y domicilié  
2. William Favre, postillon, de Provence, y domicilié

Les publications ont eu lieu à Provence et à Mutruz, le vingt-six mars  
mil neuf cent vingt trois.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de  
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Provence, le vingt-sept août mil neuf cent vingt trois

Pièces déposées :  
Promesse de mariage  
Certificats de publications à Provence  
et à Mutruz

Communiqué

Les époux :  
Gaille Fritz  
Gaille Berthe

Les témoins :  
Henri Favre  
W. Favre

L'officier de l'état civil :  
E. Favre

Imprimerie Vaudoise, Lausanne, 3000 L. d.

Registre des mariages A.

N° 2

Décoppet  
et  
Junod

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Décoppet Robert-Charles  
 célibataire,  
 charpentier,  
 originaire de Suscévoz et de Neuchâtel, domicilié à  
Neuchâtel né à  
Neuchâtel, le six mars  
mil huit cent nonante-sept, fils de  
Charles-François Décoppet et de  
Mari-Marguerite, née Meister, à Neuchâtel;

2. Junod Bertha-Adèle  
 Célibataire,  
 originaire de Muttenz, domiciliée à  
Muttenz, née à  
Muttenz, le dix-sept décembre  
mil huit cent nonante-neuf, fille de  
Henri-Louis Junod et de  
Alice, née Banderet, à Muttenz.

Comme témoins : { 1. André Décoppet, charpentier, de Suscévoz et Neuchâtel, domicilié à Neuchâtel  
 2. William Fava, postillon, de Yvernoy, y domicilié

Les publications ont eu lieu à Neuchâtel, le vingt-quatre mai, à Suscévoz  
 et à Muttenz, le vingt-cinq mai mil neuf cent vingt-trois

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Yvernoy, le neuf juin mil neuf cent vingt-trois

Pièces déposées :

Autorisation de célébrer le mariage  
de Neuchâtel.

Les époux :

R. Décoppet.  
Bertha Décoppet

Les témoins :

A. Décoppet.  
M. Fava

L'officier de l'état civil :

W. Fava

Communiqué aux officiers de l'état civil  
 de Neuchâtel et de Muttenz

N° 3.  
Gaille  
et  
Lerzin

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Gaille Marcel - Henri  
 célibataire  
 agriculteur,  
 originaire de Provence, domicilié à  
 Provence, au Bas de la Tour, né à  
 Provence, au Bas de la Tour le treize novembre  
 mil huit cent nonante sept fils de  
 Henri - Louis Gaille, agriculteur et de  
 Augustine - Hélène, née Fava, au Bas de la Tour;

2. Lerzin Emma - Elvina  
 célibataire  
 couturière  
 originaire de Provence, domiciliée à  
 la Trise, sur Provence née à  
 la Trise, sur Provence, le huit juin  
 mil huit cent nonante six fille de  
 Louis Lerzin, agriculteur et de  
 Louise Emma, née Lerzin, à la Trise sur Provence.

Comme témoins : } 1. Eugène Lerzin, agriculteur, de Provence, y domicilié  
 } 2. Jean Gaille, agriculteur de Provence, y domicilié

Les publications ont eu lieu à Provence, le vingt cinq mai mil neuf cent  
 vingt trois

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de  
 l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Provence, le neuf juin mil neuf cent vingt trois

Pièces déposées :  
 1) Promesse de mariage  
 2) Certificat de publication à Provence

Les époux :  
 Marcel Gaille  
 Elvina Gaille

Les témoins :  
 Eugène Lerzin  
 Jean Gaille

L'officier de l'état civil :  
 Eug. Fava

~~Communiqué~~

## Registre des mariages A.

N° 4

Perrin

et

Allisson

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Perrin Ali-Ernest

célibataire,

agriculteur,

originaire de Provence, domicilié à

Provence, au Sri Baillod né à

Provence, au Sri Baillod le dix-neuf janvier

mil huit cent quatre-vingt-seize fils de

Louis-Auguste Perrin, agriculteur, et de

Anna, née Nydegger, au Sri Baillod;

2. Allisson Mathse-Trène

célibataire,

ménagère

originaire de Provence et de Courvet (Neuchâtel) domiciliée à

Blânes sur Courvet, née à

La Grande Trise, river Courvet, le vingt-un avril

mil neuf cent trois fille de

Louis-Edouard Allisson, agriculteur à Provence, et de

Aline-Lina, née Simon, décédée.

Comme témoins :

1. Jules Simon, laitier, de Mauborget, domicilié à Provence,
2. André Favre agriculteur, de Provence, y domicilié.

Les publications ont eu lieu à Provence, le neuf juin et à Courvet, le dix  
juin mil neuf cent vingt-trois

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de  
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Provence, le vingt-neuf juin mil neuf cent vingt-trois

Pièces déposées :

- 1° Promesse de mariage
- 2° Certificat de publications à Provence
- 3° Certificat de publications à Courvet

Les époux :

Ali Perrin  
Trène Perrin

Les témoins :

Jules Simon  
André Favre Court

L'officier de l'état civil :

Em. Favre

Communiqué à l'Officier de l'état  
civil de Courvet

N° 5

Baillod

et  
Zwahlen, née Tomi

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Baillod Ami

Célibataire,

bûcheron,

originaire de Gorgier (Neuchâtel), domicilié à

L'Évrounce, né à

L'Évrounce, le premier juin

mil huit cent septante-neuf, fils de

Louis Baillod, bûcheron et de

Elise, née Jeanmonod, à L'Évrounce;

2. Zwahlen, née Tomi, Anna-Maria

veuve de Albert Zwahlen, déc. le 27/vingt-sept juillet mil neuf cent dix-huit

ménagère,

originaire de Rüscheegg (Borne) domiciliée à

L'Évrounce, née à

Dombresson, (Neuchâtel) le deux mai

mil huit cent septante-six, fille de

Anna-Maria Tomi, à La Chaux de Fonds et de

Comme témoins : { 1. Lucien Boillet, ouvrier, de L'Évrounce domicilié à L'Évrounce  
2. Jean Delay, boursier communal, de L'Évrounce, y domicilié

Les publications ont eu lieu à L'Évrounce et St-Aubin, le dix décembre et à Rüscheegg, le onze décembre mil neuf cent vingt-trois.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

L'Évrounce, le vingt-neuf décembre mil neuf cent vingt-trois

## Pièces déposées :

- 1° L'écrite de mariage
- 2° Certificats de publications à L'Évrounce, St-Aubin et Rüscheegg.

## Les époux :

Ami Baillod  
Marie Baillod

## Les témoins :

L. H. Bours  
Jean Delay

L'officier de l'état civil :

E. J. Favre

Communiqué aux officiers de l'état civil de St-Aubin (Neuchâtel) et Rüscheegg (Borne)

Registre des mariages A.

N°

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Le numéro 5, à la page 64, est celui de la dernière inscription faite dans l'année 1923.

et

Les deux doubles du présent registre sont conformes à l'original de ce que nous certifions. domicilié à L'orocco, le 31 décembre 1923. né à

L'officier de l'état civil: Eug. Favre fils de et de

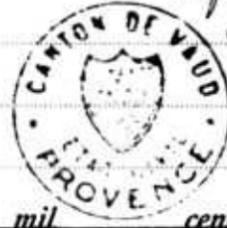


En le 3 janvier 1924  
L'officier:  
Eug. Favre

2. Un double a été remis le 4 janvier 1924, à l'Aubriik cantonale, en exécution du S: 14 de l'ordonnance fédérale du 25 février 1910.

L'orocco, le 4 janvier 1924.

originnaire de L'officier de l'état civil: domiciliée à Eug. Favre née à mil cent fille de et de



Comme témoins : 1. 2.

Les publications ont eu lieu à

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

le

Pièces déposées :

Les époux :

Les témoins :

Communiqué

L'officier de l'état civil :

N<sup>o</sup> 1.  
Delay  
et  
Delay

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Delay Oswald-Léon, \_\_\_\_\_  
célibataire \_\_\_\_\_  
boulangier, \_\_\_\_\_  
originaire de Provence, \_\_\_\_\_ domicilié à  
Provence, \_\_\_\_\_ né à  
Provence, \_\_\_\_\_ le quatre février \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ mil huit cent quatre vingt dix huit \_\_\_\_\_ fils de  
Louis Alfred Delay, boulangier à Provence, \_\_\_\_\_ et de  
Marie Eugénie, née Puillorin, d'ici; \_\_\_\_\_

2. Delay Madeleine-Sophie-Louise \_\_\_\_\_  
célibataire \_\_\_\_\_  
ménagère, \_\_\_\_\_  
originaire de Provence, \_\_\_\_\_ domiciliée à  
Provence, \_\_\_\_\_ née à  
Provence, \_\_\_\_\_ le cinq juillet \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ mil neuf cent \_\_\_\_\_ fille de  
Fritz Delay, agriculteur \_\_\_\_\_ et de  
Eugénie Louise, née Ferrin, à Provence \_\_\_\_\_

Comme témoins : { 1. Aimé Delay, de Provence, employé de bureau à Lausanne  
2. Auguste Delay, agriculteur de Provence, y domicilié \_\_\_\_\_

Les publications ont eu lieu à Provence, le trente septembre mil neuf cent  
vingt quatre \_\_\_\_\_

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de  
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

\_\_\_\_\_ Provence \_\_\_\_\_ le quinze novembre mil neuf cent vingt quatre

Pièces déposées :

- 1<sup>o</sup> Promesse de mariage
- 2<sup>o</sup> Certificat de publication à Provence

Les époux :

*Mlle*  
M<sup>lle</sup> Delay

Les témoins :

Aimé Delay  
Auguste Delay

L'officier de l'état civil :

Eug. Favre

Communiqué

## Registre des mariages A.

N<sup>o</sup> 2

Ferrin

et

Guillaume

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Ferrin Sylvain-Germain

cibataire

agriculteur

originaire de Provence

domicilié à

Quartaron, sur Provence

né à

Quartaron, sur Provence

le premier février

mil huit cent quatre-vingt-dix-huit

fils de

Sylvain Gustave Ferrin, agriculteur,

et de

Louise Albertine, née Richard, au Quartaron;

2. Guillaume Germaine-Alice

cibataire,

ménagère,

originaire des Perrières (Nuchâtel)

domiciliée à

Rochats sur Provence

née à

Rochats sur Provence,

le neuf juillet

mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf

fille de

Charles Guillaume, agriculteur

et de

Louise Adèle, née Jeanmonod, aux Rochats

Comme témoins :

1. Georges Favre

2. Hubert Jeanmonod, tous deux agriculteurs, de Provence, y domiciliés

Les publications ont eu lieu à Provence et aux Perrières, le premier décembre mil neuf cent vingt-quatre

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Provence, le vingt-six décembre mil neuf cent vingt-quatre

## Pièces déposées :

- 1<sup>o</sup> Promesse de mariage
- 2<sup>o</sup> Certificat de publications à Provence
- 3<sup>o</sup> Certificat de publications aux Perrières

## Les époux :

Germain Ferrin  
Guillaume Perrin

## Les témoins :

Georges Favre  
Hubert Jeanmonod.

L'officier de l'état civil :

G. Favre

Communiqué à l'officier de l'état civil  
des Perrières (Nuchâtel)

Registre des mariages A.

Form. 3.

N°

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

Le numéro 2, à la page 67, est celui de la dernière inscription faite dans l'année 1924.

et

Les deux doubles du présent registre sont conformes

originaires de ce qui nous certifions, domiciliés à

Le 3 janvier 1925  
Le Prêt:  
E. Favre

Provence, le 31 décembre 1924 né à

L'officier de l'état civil:

mil cent fils de



E. Favre

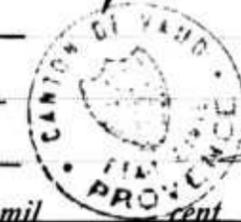
et de

Un double a été remis le 3 janvier 1925 à l'Autorité cantonale, en exécution du §. 114 de l'ordonnance fédérale du 25 février 1910.

Provence, le 3 janvier 1925.

originaires de L'officier de l'état civil: domiciliés à

mil cent née à



E. Favre

filles de

et de

Comme témoins : 1. 2.

Les publications ont eu lieu à

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les époux :

Les témoins :

Communiqué

L'officier de l'état civil :

## Registre des mariages A.

N° 1.

Fardel

et

Favre

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Fardel Henri-Louis

célibataire

agriculteur

originaire de Mutruz, domicilié à

Mutruz, né à

Mutruz, le dix juin

mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, fils de

Arnold-Louis Fardel, agriculteur, et de

Marie, née Richli, à Mutruz;

2. Favre Esther-Marie-Adèle

célébataire,

ménagère

originaire de Provence, domiciliée à

Provence, née à

Provence, le vingt-six novembre

mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, fille de

Auguste-Alfred-Louis Favre, agriculteur, et de

Elisa, née Fardel, à Provence

Comme témoins : } 1. Georges Favre, agriculteur  
2. William Favre, postillon, tous deux de Provence, y domiciliésLes publications ont eu lieu à Provence et à Mutruz, le vingt-cinq mars  
mil neuf cent vingt-cinqAprès avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de  
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Provence, le dix-huit avril mil neuf cent vingt-cinq

## Pièces déposées :

- 1° Promesse de mariage
- 2° Certificats de publications de mariage  
à Provence et à Mutruz

Les témoins

Georges Favre  
W. Favre

Communiqué

## Les époux :

Les témoins :

Henri Fardel  
Esther Fardel

L'officier de l'état civil :

E. J. Favre

Registre des mariages A.

Form. 3.

N°

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage:

1. Le numéro 1 à la page 69, est celui de la dernière inscription faite dans l'année 1925.

et

Les deux doubles du présent registre sont conformes.

Lu le 4 janvier 1926  
Le Prêtre:  
A. Favre

originaire de Ce que nous certifions, domicilié à

Lorenne, le 31 décembre 1925 né à

le L'officier de l'état civil:

mil



E. Favre

filz de

et de

2. Un double a été remis le 5 janvier 1926 à l'Autorité cantonale, en exécution du § 14 de l'ordonnance fédérale du 25 février 1910

Lorenne, le 5 janvier 1926

originaire de

L'officier de l'état civil: domiciliée à

mil



E. Favre

née à

fille de

et de

Comme témoins: 1. 2.

Les publications ont eu lieu à

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

le

Pièces déposées:

Les époux:

Les témoins:

Communiqué

L'officier de l'état civil:

## Registre des mariages A.

N° 1

Jeanmonod  
et  
Terregaux

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Jeanmonod Etienne  
célibataire,  
agriculteur  
originaire de Provence, domicilié à  
Provence né à  
Provence, le vingt-trois mai  
mil huit cent quatre-vingt-seize fils de  
Adrien Jeanmonod, agriculteur à Provence, et de  
Mariame Emma, né Polus, décédée;

2. Terregaux Sara-Esther  
célibataire  
sans profession,  
originaire de Coffrane et des Genévays et Coffrane (Neuchâtel) domiciliée à  
Coffrane, née à  
Coffrane, le dix-huit février  
mil huit cent quatre-vingt-treize, fille de  
Henri-Samuel Terregaux, et de  
Marie-Louise, né Poirier, les deux décédés.

Comme témoins : } 1. Georges Favre  
2. Jean Roulier, tous deux agriculteurs, de Provence, domiciliés

Les publications ont eu lieu à Provence, le neuf mars et à Coffrane, le  
dix mars 1926, mil neuf cent vingt-six.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de  
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Provence, le treize mars mil neuf cent vingt-six

## Pièces déposées :

Extrait de naissance de l'épouse  
Promesse de mariage  
Acte de publications de mariage à Provence  
Acte de publication de mariage à Coffrane

## Les époux :

Etienne Jeanmonod  
Esther Jeanmonod

## Les témoins :

Georges Favre  
Jean Roulier

## L'officier de l'état civil :

Eng. Favre

Communiqué à l'officier de l'état  
civil de Coffrane

N° 2  
Tardel  
et  
Gélaz

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Tardel Gustave

célibataire,

agriculteur,

originaire de Murbauz, domicilié à

Murbauz, né à

Murbauz le vingt-sept septembre

mil huit cent septante-huit fils de

Auguste Tardel, agriculteur à Murbauz, et de

Marie-Henriette, née Junod, décédée;

2. Gélaz Susanne-Marie-Sophie

divorcée de Alfred-Arthur Baudet, dès le trente-un mars mil neuf cent vingt-

quatre, ménagère,

originaire de Bottens, domiciliée à

Lausanne, née à

Rossinière, le dix-huit février

mil huit cent cinquante-trois fille de

Gabriel-Colin Gélaz, fermier à Rossinière, et de

Elise-Sophie Yersin, née Bernier, décédée

Comme témoins : 1. Rogamey Alfred, serrurier de Lausanne, y domicilié

2. Gaille Gustave agriculteur, de Brocme, y domicilié

Les publications ont eu lieu à Murbauz et à Lausanne, le sept juin et à Bottens, le huit juin mil neuf cent vingt-six.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Lausanne, le vingt-six juin mil neuf cent vingt-six.

Pièces déposées :

1° Extrait de naissance de l'épouse

2° Acte de mariage avec mention du divorce

3° Promesse de mariage

4° Certificats de publications de mariage à Murbauz, Lausanne et Bottens

Les époux :

Suzanne Tardel  
Gustave Tardel

Les témoins :

Gustave Gaille  
Alfred Rogamey

L'officier de l'état civil :

Eugène Favre

Communiqué aux officiers de l'état civil de Lausanne et Bottens

Registre des mariages A.

N<sup>o</sup> 3  
Favre  
Fardel<sup>et</sup>

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Favre William - Eugène  
cibitain  
conducateur d'auto - moto.  
originaire de Provençes domicilié à  
Provençes né à  
Provençes le trente-un juillet  
mil huit cent quatre-vingt dix-sept fils de  
Eugène Favre agriculteur et de  
Blaise vic Spander, à Provençes.

2. Fardel Hélène - Marie  
cibitain  
sans profession  
originaire de Neuchâtel domiciliée à  
Neuchâtel née à  
Neuchâtel le treize novembre  
mil huit cent quatre-vingt dix-huit fille de  
Arnold Louis Fardel agriculteur et de  
Marie vic - Dickli, à Neuchâtel.

Comme témoins : 1. Jean Vuillemin<sup>et</sup> commis de Provençes y domicilié.  
2. Gustave Gattolliat huissier de Provençes y domicilié.

Les publications ont eu lieu à Provençes et à Neuchâtel le vingt-un  
septembre mil neuf cent vingt dix.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de  
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Provençes le dix-neuf novembre mil neuf cent vingt dix.

Pièces déposées :

- 1. Promesse de mariage
- 2. Certificats de publications de mariage  
à Provençes et à Neuchâtel.
- 3. Nominations par le Conseil d'Etat  
de Daniel Raymondoz en qualité  
de suppléant extraordinaire.

Les époux :

*William Favre*  
H. Favre

Les témoins :

*Jean Vuillemin*  
*Gustave Gattolliat*

l'officier de l'état civil : *D. Raymondoz*

Communiqué

N<sup>o</sup> 4  
 Delay  
 et  
 Vuillezmet

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Delay Jean-Henri  
 célibataire  
 agriculteur  
 originaire de Provence, domicilié à  
Provence, né à  
Provence le vingt-trois avril  
 mil neuf cent fils de  
Louis Delay, décédé, et de  
Berthe-Marie, née Polus, sa veuve à Provence;

2. Vuillezmet Fernande-Violette  
 célibataire,  
 ménagère,  
 originaire de Provence, domiciliée à  
Concise, née à  
Concise, le treize décembre  
 mil neuf cent fille de  
Fritz Vuillezmet, vigneron et de  
Emma, née Ferrin, à Concise;

Comme témoins : } 1. William Herminod, instituteur, d'Eschimes, domicilié à Provence,  
 } 2. Arthur Ferrin, jardinier, de Provence, domicilié à Genève.

Les publications ont eu lieu à Provence et Concise, le vingt-huit octobre  
 mil neuf cent vingt-six.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de  
 l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Provence, le vingt novembre mil neuf cent vingt-six.

Pièces déposées :

- 1<sup>o</sup> Extrait de naissance de l'épouse
- 2<sup>o</sup> Promesse de mariage
- 3<sup>o</sup> Certificats de publications à  
Provence et à Concise

Les époux :

Jean Delay  
Fernande Delay

Les témoins :

W. Herminod  
Arthur Ferrin

L'officier de l'état civil :

Emy. Favre

Communiqué à l'Officier de l'état  
 civil de Concise

Registre des mariages A.

N<sup>o</sup>

et

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage:

1. Le numéro 4, à la page 74, est celui de la dernière inscription faite dans l'année 1926,

Les deux doubles du présent registre sont conformes,

originaire de Ce que nous certifions. domicilié à

Provence, le 31 décembre 1926 né à

L'officier de l'état civil

mil



Emy. Favre

filz de

et de

2. Un double a été remis le 5 janvier 1927, à l'Autorité cantonale, en exécution du §. 14 de l'ordonnance fédérale du 25 février 1910.

Provence, le 5 janvier 1927.

originaire de L'officier de l'état civil: domiciliée à

mil



Emy. Favre

née à

fille de

et de

Comme témoins: 1. 2.

Les publications ont eu lieu à

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Pièces déposées:

Les époux:

Les témoins:

Communiqué

L'officier de l'état civil:

N° 1

Morandi

et

Nussbaum

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Morandi Ettore

célibataire

maçon,

originaire de Arizzano, Province de Novara, Italie, domicilié à

Provence, né à

Provence, le huit septembre

mil neuf cent un fils de

Pietro-Alessio Cesare Morandi, maçon à Provence, et de

Elise-Adèle, née Colomb, d'origine;

2. Nussbaum Rachel-Elise

célibataire,

ménagère,

originaire de Schlosswil (Berne) domiciliée à

aux Grises de Montalchez (Neuchâtel) née à

la Cour du Bois, rive Montalchez, le dix avril

mil neuf cent quatre fille de

Gustave-Henri Nussbaum, agriculteur, et de

Célestine, née Rohrbach, aux Grises de Montalchez

Comme témoins : 1. Lucien Gaille, agriculteur, de Provence, y domicilié

2. Alfred Delay Gacond, agriculteur, de Provence, y domicilié

Les publications ont eu lieu à Arizzano-Supérieure (Italie), jusqu'au vingt-quatre février, à Provence, le vingt-six janvier, à Schlosswil et à Saint-Aubin, le vingt-sept janvier mil neuf cent vingt-sept

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Provence le onze mars mil neuf cent vingt-sept

Pièces déposées :

1° Extraits de naissance des deux époux

2° Autorisation de publication de mariages du Département de Justice et Police

3° Promesse de mariage

4° Certificats de publications à Provence, St-Aubin et Schlosswil

5° Certificats de publications à Arizzano visés par le Consulat d'Italie à Lausanne

6° Autorisation de célébrer le mariage du Dept de Justice et Police

Communiqué à la Chancellerie de l'Etat à Lausanne et aux Officiers de l'état civil de Schlosswil (Berne) et Saint-Aubin (Neuchâtel)

Les époux :

Ettore Morandi

Rachel Morandi

Les témoins :

Lucien Gaille

Alfred Delay

L'officier de l'état civil :

Eug. Favre

Vu le 24 mai 1927  
Le Préfet:  
Eug. Favre

Registre des mariages A.

N° 2  
Guillaume  
et  
Lerim

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Guillaume Benjamin Maximilien  
célibataire,  
agriculteur,  
originaire des Perrières (Neuchâtel) domicilié à  
Lerence, aux Rochats, né à  
Lerence, aux Rochats, le onze janvier  
mil huit cent quatre-vingt-seize fils de  
Charles Guillaume, agriculteur, et de  
Louise Adèle, née Jammond, aux Rochats ;

2. Lerim Marthe-Jeanne  
célibataire,  
ménagère  
originaire de Lerenci, domiciliée à  
Lerence, Fric Girard née à  
Môtiers (Neuchâtel) le vingt-six mars  
mil neuf cent fille de  
Fritz Henri Lerim, agriculteur, et de  
Sophie Caroline, née Reuge, à Lerence, Fric Girard

Comme témoins : 1. Georges Favre  
2. Fernand Favre, tous deux de Lerence, et domiciliés, agriculteurs

Les publications ont eu lieu à Lerence et aux Perrières, le onze mai mil neuf  
vingt-sept.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de  
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Lerence, le trois juin mil neuf cent vingt-sept

Pièces déposées :

- 1) Extrait de naissance de l'épouse
- 2) Promesse de mariage
- 3) Certificats de publications à Lerence  
et aux Perrières

Les époux :

Max Guillaume  
Marthe Guillaume

Les témoins :

Georges Favre  
Fernand Favre

L'officier de l'état civil :

E. Favre

Communiqué à l'officier de l'état civil  
des Perrières (Neuchâtel)

N<sup>o</sup> 3  
Jaquemel  
et  
Gaille

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Jaquemel Edouard  
célibataire,  
agriculteur  
originaire de Moumaz (Paud) domicilié à  
Fontanaz, né à  
Fontanaz, le six juin  
mil neuf cent deux, fils de  
Jean-Louis Jaquemel, et de  
Aline, née Emery, à Fontanaz,

2. Gaille Elina-Marie  
célibataire, mineure autorisée,  
ménagère  
originaire de Provence, domiciliée à  
Provence, au Tordon, née à  
Provence, au Tordon, le quatorze mars  
mil neuf cent huit, fille de  
Louis Gaille et de  
Marie-Hélène, née Jaumonod, au Tordon sur Provence.

Comme témoins :  
1. André Mariller, notaire, de Provence, y domicilié  
2. Gustave Gattalliat, huissier, de Provence, y domicilié

Les publications ont eu lieu à Fontanaz, le cinq mai, à Provence, le  
six mai et à Moumaz, le sept mai mil neuf cent vingt-sept

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Provence, le vingt-cinq juin mil neuf cent vingt-sept

Pièces déposées :  
Autorisation de célébrer le mariage de Bonvillars

Les époux :  
Jaquemel Edouard  
Jaquemel Elina

Les témoins :  
André Mariller  
Gattalliat Gustave

L'officier de l'état civil :  
E. Favre

Communiqué aux officiers de l'état civil de Bonvillars et de Rufflés-le-Château.

Registre des mariages A.

N° 4  
 Jeannonod  
 et  
 Burgat

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Jeannonod Charles-Julien-Germain  
 célibataire,  
 agriculteur  
 originaire de Provence domicilié à  
 Provence, Prise Givard né à  
 Provence, Prise Givard, le vingt-neuf mars  
 mil neuf cent un fils de  
 Charles Jeannonod, agriculteur et de  
 Marie Louise, née Gaille, à Provence, Prise Givard

2. Burgat Rose-Sydie  
 célibataire,  
 ménagère,  
 originaire de Montalchez, (Neuchâtel) domiciliée à  
 Prises de Montalchez, née à  
 Prises de Montalchez, le sept janvier  
 mil neuf cent cinq, fille de  
 Alcege Auguste Burgat, agriculteur et de  
 Rose Hélène, née Favre, aux Prises de Montalchez.

Comme témoins :  
 1. Ernest Favre, maréchal, de Provence, domicilié  
 2. Eugène Ferrin, agriculteur, de Provence, domicilié à la Prise sur Provence.

Les publications ont eu lieu à Provence et à St-Aubin, le vingt-cinq  
 mil neuf cent vingt-sept.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de  
 l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Provence, le neuf septembre mil neuf cent vingt-sept.

Pièces déposées :

- 10/ Extrait de naissance de l'époux
- 20/ Promesse de mariage
- 30/ Certificats de publications à  
 Provence et à St-Aubin

Les époux :

Germain Jeannonod  
 Sydie Jeannonod

Les témoins :

Ernest Favre  
 Eugène Ferrin

L'officier de l'état civil :

Eug. Favre

Communiqué à l'officier de l'état  
 civil de St-Aubin (Neuchâtel)

N° 5  
Jeanmonod  
et  
Maire

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Jeanmonod Hubert-Gustave-Henri  
cibataire,  
agriculteur,  
originaire de Provence, domicilié à  
Provence, né à  
Provence, le vingt-cinq février  
mil neuf cent quatre, fils de  
Charles-Adrien Jeanmonod, agriculteur à Provence, et de  
Marie-Louise, née Fardel, décédée ;

2. Maire Louise-Adèle  
cibataire,  
lingère,  
originaire de la Sagne, des Ponts de Martel et de Prot-Dessous (Noussachel) domiciliée à  
la Nouvelle Censière sur Provence, née à  
Provence, Vers chef Sulpy, le vingt-deux février  
mil neuf cent quatre, fille de  
Ali Maire, agriculteur, et de  
Marie-Louise, née Allisson, à la Nouvelle Censière.

Comme témoins :  
1. Paul Grandjean, fromager, de Morlon (Fribourg) domicilié à Provence  
2. Auguste Delay, agriculteur, de Provence, domicilié.

Les publications ont eu lieu à Provence, La Sagne et Rochefort, le neuf  
septembre et aux Ponts de Martel, le dix septembre mil neuf cent vingt sept

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de  
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Provence, le quatre septembre mil neuf cent vingt sept.

Pièces déposées :

- 1° Promesse de mariage
- 2° Certificats de publications de mariage à Provence, La Sagne, Les Ponts de Martel et Rochefort

Les époux :

Hubert Jeanmonod  
Adèle Jeanmonod

Les témoins :

Paul Grandjean  
Auguste Delay

L'officier de l'état civil :

Eug. Favre

Communiqué aux officiers de l'état civil  
de la Sagne, des Ponts de Martel  
et de Rochefort.

Registre des mariages A.

N°

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage:

1. Le numéro 5, à la page 80, est celui de la dernière inscription faite dans l'année 1927.

et

Les deux doubles du présent registre sont conformes.

originaire de Ce que nous certifions. domicilié à

Provence, le 31 décembre 1927. né à

le L'officier de l'état civil:



Eug. Favre fils de et de

2. Un double a été remis le 5 janvier 1928 à l'Autorité cantonale, en exécution de l'art. 114 de l'Ordonnance fédérale du 25 février 1910

originaire de L'officier de l'état civil domiciliée à

Provence, le 5 janvier 1928 née à



le L'officier de l'état civil fille de et de

Comme témoins : 1. 2.

Les publications ont eu lieu à

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

le

Pièces déposées :

Les époux :

Les témoins :

Communiqué

L'officier de l'état civil :

Vu le 5 mars 1928. Le Préfet: J. Favre

N<sup>o</sup> 1  
 Delay  
 et  
 Martin

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Delay Edmond-André  
 célibataire,  
 agriculteur,  
 originaire de Provence, domicilié à  
 Provence, né à  
 Provence, le vingt-sept mars  
 mil neuf cent fils de  
 Louis-Constant Delay, agriculteur, et de  
 Adèle-Louisa, née Ferrin, à Provence;

2. Martin Marguerite-Olive  
 célibataire,  
 ménagère,  
 originaire de Sainte-Croix, domiciliée à  
 Mutrue, née à  
 La Coudre, via l'Isle, le quatre mai  
 mil neuf cent fille de  
 Henri Martin, et de  
 Adèle Meylan, née Custet, les deux décédés.

Comme témoins :  
 1. Gustav Gattolliat, huissier municipal, de Provence, y domicilié  
 2. Egbert Mariller, agriculteur, de Provence, y domicilié

Les publications ont eu lieu à Provence et à Mutrue, le deux juin et à  
 Sainte-Croix, le quatre juin (1928) mil neuf cent vingt-huit.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de  
 l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Provence le vingt-trois juin (1928) mil neuf cent vingt-huit.

Pièces déposées :

- 1) Extrait de naissance de l'épouse
- 2) Certificats de publications à Provence, Mutrue et St Croix
- 3) Promesse de mariage

Les époux :

Edmond Delay,  
 Olive Delay.

Les témoins :

Gustav Gattolliat  
 Egbert Mariller.

L'officier de l'état civil :

E. J. J. J.

Communiqué à l'Officier de l'état  
 civil de St Croix.

## Registre des mariages A.

N° 2

Neuenschwander

et

Steiner

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Neuenschwander Louis-Alphonse

célibataire

agriculteur

originaire de Langnau (Berne) domicilié à

Mutruz, né à

Mutruz, le trente octobre

mil huit cent septante deux, fils de

Henri Neuenschwander, et de

Susette-Louise, née Delay, les deux décédés;

2. Steiner Berthe

célibataire

sans profession,

originaire de Gessenay (Berne) domiciliée à

L'évèremenges, née à

Bonvillars, en Vuillermos, le neuf octobre

mil huit cent quatre-vingt-quatre fille de

Hérod David Steiner, et de

Henriette-Marie, née Bauderich, les deux décédés.

Comme témoins :  
1. Gustave Gailla, agriculteur, de L'évèremenges, domicilié à Mutruz,  
2. Benjamin Bauderich, agriculteur, de Mutruz, y domiciliéLes publications ont eu lieu à Mutruz, le neuf juillet, à Langnau, Sarnen  
à L'évèremenges, le dix juillet mil-huit-cent-vingt-huitAprès avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de  
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

L'évèremenges, le trois août mil-huit-cent-vingt-huit

## Pièces déposées :

- 1) Extrait de naissance de l'épouse
- 2) Promesse de mariage
- 3) Certificats de publications à  
Mutruz, Langnau, Sarnen et L'évèremenges

Communiqué aux officiers de l'état civil  
de Langnau, Sarnen et L'évèremenges

## Les époux :

L. Neuenschwander  
Berthe Neuenschwander

## Les témoins :

Gustave Gailla  
Benj. Bauderich

## L'officier de l'état civil :

Eug. Favre

N° 3  
 Vuilleumet  
 et  
 Favre

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Vuilleumet Eugène-Henri  
 célibataire  
 agriculteur  
 originaire de Provence, domicilié à  
 Provence, Pise Trète, né à  
 Provence, au Grand-Tri, le dix-huit janvier,  
 mil neuf cent deux, fils de  
 Alfred Vuilleumet, agriculteur, et de  
 Elisa-Louise, ni Gaille, à Provence, Pise Trète;

2. Favre Béatrice-Bertha  
 célibataire,  
 horlogère,  
 originaire de Provence, domiciliée à  
 Provence, née à  
 Provence, le sept avril  
 mil neuf cent trois fille de  
 Jules-Arni Favre, couvreur et de  
 Marie-Adèle, ni Lombardot, à Provence,

Comme témoins :  
 1. Gattolliat Gustave, huissier municipal, de Provence, y domicilié  
 2. Mariller Eglert, agriculteur, de Provence, y domicilié

Les publications ont eu lieu à Provence, le huit septembre mil neuf cent  
 vingt-huit.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de  
 l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Provence, le cinq octobre mil neuf cent vingt-huit

Pièces déposées :

- 1) Promesse de mariage
- 2) Certificat de publication de mariage  
 à Provence

Communiqué

Les époux :

Eugène Vuilleumet.  
 Bertha Fo Vuilleumet

Les témoins :

Gustave Gattolliat  
 Eglert Mariller

L'officier de l'état civil :

Eug. Favre

Registre des mariages A.

N° H

Duc

et

Banderet

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Duc Ami-Jean

célibataire,

instituteur,

originaire de Villars-Bramard, domicilié à

Grivonloup né à

Villars-Bramard, le cinq mai

mil huit cent quatre-vingt-seize fils de

Fritz Duc, décédé, et de

Emma, née Fattibet, à Villars-Bramard;

2. Banderet Jeanne-Souisa

célibataire,

originaire de Mutaux, domiciliée à

Mutaux, née à

Mutaux, le dix-sept août

mil neuf cent sept, fille de

Edmond-Henri Banderet, agriculteur et de

Fanny, née Colomb, à Mutaux.

Comme témoins :  
 1. Alfred Fattibet, agriculteur de Villars-Bramard, y domicilié  
 2. Jean Junod, agriculteur, de Mutaux, domicilié à Mutaux

Les publications ont eu lieu à Grivonloup, le neuf octobre, à Villars-Bramard,  
 et à Mutaux, le dix octobre mil neuf cent vingt-huit.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Provence, le vingt-sept octobre mil neuf cent vingt-huit.

Pièces déposées :

1° Autorisation de célébrer le mariage de l'état civil de Lucens

Les époux :

Dlle.

Jeanne Duc

Les témoins :

Fattibet

Junod Jean

L'officier de l'état civil :

E. Favre

Communiqué aux officiers de l'état civil de Lucens et de Villarszel (Vaud)

N<sup>o</sup> 5  
Favre  
et  
Guillermet

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Favre Louis-Eugène

célibataire

agriculteur

originaire de Provence, domicilié à

Provence, au Grand-Tri, né à

Provence, au Quartier, le quatorze septembre

mil neuf cent un fils de

Paul-Louis Favre, agriculteur, et de

Emma-Adèle, née Gaille, au Grand-Tri sur Provence;

2. Guillermet Adèle-Elisa, dite Lucie

célibataire,

ménagère,

originaire de Provence, domiciliée à

Provence, Trise Trète, née à

Provence, au Grand-Tri le premier mai

mil neuf cent six, fille de

Alfred Guillermet, agriculteur, et de

Elisa-Louise, née Gaille, à Provence, Trise Trète,

Comme témoins : 1. Thuner Gottfried, maréchal, de Morb, domicilié à Provence,

2. Gaille Marc, bûcheron, de Provence, domicilié à Provence.

Les publications ont eu lieu à Provence, le six novembre mil neuf cent vingt-huit

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Provence, le premier décembre mil neuf cent vingt-huit

Pièces déposées :

- 1<sup>o</sup> Promesse de mariage
- 2<sup>o</sup> Acte de publication de mariage à Provence

Communiqué

Les époux :

Louis Favre

Lucie Favre

Les témoins :

Gottfried Thuner.

Marc Gaille

L'officier de l'état civil :

Eug. Favre

Registre des mariages A.

N° \_\_\_\_\_

et \_\_\_\_\_

~~Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage:~~

4. L'inscription portant le numéro 5, à la page 86, est la dernière de ce volume numéro 2, Les deux exemplaires de ce registre sont de tenor identiques. La suite se trouve dans le volume numéro 3, qui commence par le numéro 1 de l'originale de l'année 1929. domicilié à \_\_\_\_\_

Au 31 décembre 1928, prend fin l'ordonnance fédérale du 25 février 1910, né à \_\_\_\_\_ qui est remplacée par l'ordonnance fédérale du 18 mai 1928. \_\_\_\_\_

La clôture de ce mil cent registre et l'ouverture d'un nouveau file de \_\_\_\_\_ sont dictées par les nouvelles prescriptions. \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ Trovona, le 31 décembre 1928 \_\_\_\_\_

Le 9 janvier 1929  
Le Pifet,  
Hauden.

2. \_\_\_\_\_ L'officier de l'état civil: \_\_\_\_\_

Eug. Favre

originale de \_\_\_\_\_ domiciliée à \_\_\_\_\_



\_\_\_\_\_ née à \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ mil cent \_\_\_\_\_ fille de \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_

Comme témoins: } 1. \_\_\_\_\_  
                                  } 2. \_\_\_\_\_

Les publications ont eu lieu à \_\_\_\_\_

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

le \_\_\_\_\_

Pièces déposées: \_\_\_\_\_

Les époux: \_\_\_\_\_

Les témoins: \_\_\_\_\_

Communiqué \_\_\_\_\_

L'officier de l'état civil: \_\_\_\_\_

Registre des mariages A.

N°

et

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage:

4. L'inscription portant le numéro 5, à la page 86, est la dernière de ce volume numéro 2, Les deux exemplaires de ce registre sont de tenor identiques. La suite se trouve dans le volume numéro 3, qui commence par le numéro 1 de l'originale de l'année 1929. domicilié à

Au 31 décembre 1928, prend fin l'ordonnance fédérale du 25 février 1910, né à qui est remplacée par l'ordonnance fédérale du 18 mai 1928. La clôture de ce mil cent registre et l'ouverture d'un nouveau file de sont dictées par les nouvelles prescriptions. et de

Trovesa, le 31 décembre 1928

le 9 janvier 1929  
Le Pifet,  
Hauden.

L'officier de l'état civil:

Eug. Favre

originaire de domiciliée à



née à

mil cent fille de et de

Comme témoins: 1.  
2.

Les publications ont eu lieu à

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

le

Pièces déposées:

Les époux:

Les témoins:

Communiqué

L'officier de l'état civil:

A  
B  
C  
D  
E  
F  
G  
H  
J  
K  
L  
M  
N  
O  
P  
Q  
R  
S  
T  
U  
V  
X  
Y

100

100

100

100

100

100

100

100





B  
C  
D  
E  
F  
G  
H  
J  
K  
L  
M  
N  
O  
P  
Q  
R  
S  
T  
U  
V  
W  
X  
Y  
Z







C

D

E

F

G

H

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

W

X

Y







C  
D

E  
F

G  
H

J  
K

L  
M

N  
O

P  
Q

R  
S

T  
U

V  
W

X  
Y



id

1000

1000

1000

1000





D

E

F

G

H

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

W

X

Y

Z







D

E

F

G

H

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

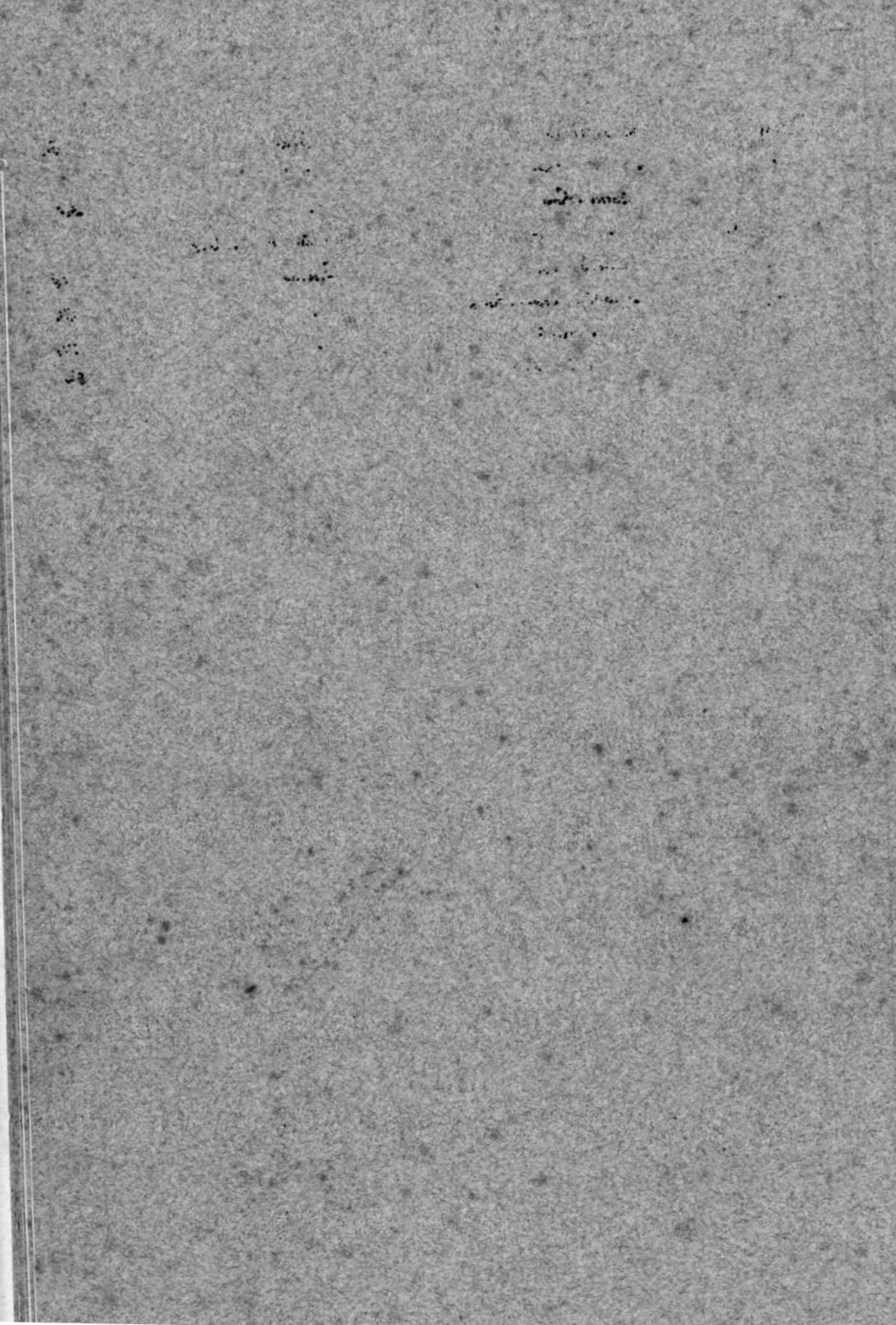
T

U

V

W

X



Nom	Prénoms	Origine	Page
Delay	Louis-Alfred	Provence	5.
Delay	Lionine-Rosa	Provence	9
Delay	Morcel-Paul	"	56
Décoppet	Robert-Charles	Genève et Savoie	61
Delay	Oswald-Lion	Provence	66
Delay	Maddeline-Sophie-Sonia	"	66
Delay	Jean-Henri	"	74
Delay	Edmond-André	"	82
Duc	Ami-Jean	Villars-Bramard	85

D

E  
F

G

H

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

W

X

Y



E  
F  
G  
H  
J  
K  
L  
M  
N  
O  
P  
Q  
R  
S  
T  
U  
V  
W  
X  
Y



Nom

Prénoms

Origine

Page

E  
F  
G  
H  
J  
K  
L  
M  
N  
O  
P  
Q  
R  
S  
T  
U  
V  
X  
Y

100



E

F

G

H

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

X

Y

Z



Nom

Prénoms

Origine

Page

E  
F  
G  
H  
J  
K  
L  
M  
N  
O  
P  
Q  
R  
S  
T  
U  
V  
X  
Y

100. 1. 01/01/0000



F

G

H

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

X

Y

Z

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28  
29  
30  
31  
32  
33  
34  
35  
36  
37  
38  
39  
40  
41  
42  
43  
44  
45  
46  
47  
48  
49  
50  
51  
52  
53  
54  
55  
56  
57  
58  
59  
60  
61  
62  
63  
64  
65  
66  
67  
68  
69  
70  
71  
72  
73  
74  
75  
76  
77  
78  
79  
80  
81  
82  
83  
84  
85  
86  
87  
88  
89  
90  
91  
92  
93  
94  
95  
96  
97  
98  
99  
100

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28  
29  
30  
31  
32  
33  
34  
35  
36  
37  
38  
39  
40  
41  
42  
43  
44  
45  
46  
47  
48  
49  
50  
51  
52  
53  
54  
55  
56  
57  
58  
59  
60  
61  
62  
63  
64  
65  
66  
67  
68  
69  
70  
71  
72  
73  
74  
75  
76  
77  
78  
79  
80  
81  
82  
83  
84  
85  
86  
87  
88  
89  
90  
91  
92  
93  
94  
95  
96  
97  
98  
99  
100

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28  
29  
30  
31  
32  
33  
34  
35  
36  
37  
38  
39  
40  
41  
42  
43  
44  
45  
46  
47  
48  
49  
50  
51  
52  
53  
54  
55  
56  
57  
58  
59  
60  
61  
62  
63  
64  
65  
66  
67  
68  
69  
70  
71  
72  
73  
74  
75  
76  
77  
78  
79  
80  
81  
82  
83  
84  
85  
86  
87  
88  
89  
90  
91  
92  
93  
94  
95  
96  
97  
98  
99  
100

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28  
29  
30  
31  
32  
33  
34  
35  
36  
37  
38  
39  
40  
41  
42  
43  
44  
45  
46  
47  
48  
49  
50  
51  
52  
53  
54  
55  
56  
57  
58  
59  
60  
61  
62  
63  
64  
65  
66  
67  
68  
69  
70  
71  
72  
73  
74  
75  
76  
77  
78  
79  
80  
81  
82  
83  
84  
85  
86  
87  
88  
89  
90  
91  
92  
93  
94  
95  
96  
97  
98  
99  
100

Nom	Prénoms	Origine	Page
Favre	Fridéric. François. Samuel, dit Fritz	Provence	3
Francl	Engène	Provence	8
Favre	Alice. Elisa	"	12
Fardel	Paul	Milana	19
Fardel	Celine. Emma	Milana	19
Favre	Berthe. Ida	Provence	22
Fardel	Charles. Louis	Milana	28
Fardel	Elisa. Louise. Adèle	"	36
Favre	Augusta. Marie	Provence	37
Favre	Ulrich. Alfred	"	40
Favre	Nlyse. Ami	"	44
Favre	André. Charles	"	49
Favre	Augusta. Vira	"	50
Fankhauser	Emma. Juliette	Trub et Traverso	52
Fardel	Henri Louis	Milana	69
Favre	Esther. Marie. Adèle	Provence	69
Fardel	Gustave	Milana	72
Favre	William. Engène	Provence	73
Fardel	Hélène. Marie	Milana	73
Favre	Biatrice. Bertha	Provence	84
Favre	Louis. Engène	"	86

F  
G  
H  
J  
K  
L  
M  
N  
O  
P  
Q  
R  
S  
T  
U  
V  
W  
X  
Y  
Z



G  
H  
J  
K  
L  
M  
N  
O  
P  
Q  
R  
S  
T  
U  
V  
W  
X  
Y  
Z







G

H

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

V

W

X

Y

Z

1875

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28  
29  
30  
31  
32  
33  
34  
35  
36  
37  
38  
39  
40  
41  
42  
43  
44  
45  
46  
47  
48  
49  
50  
51  
52  
53  
54  
55  
56  
57  
58  
59  
60  
61  
62  
63  
64  
65  
66  
67  
68  
69  
70  
71  
72  
73  
74  
75  
76  
77  
78  
79  
80  
81  
82  
83  
84  
85  
86  
87  
88  
89  
90  
91  
92  
93  
94  
95  
96  
97  
98  
99  
100

1	...	...	...
2	...	...	...
3	...	...	...
4	...	...	...
5	...	...	...
6	...	...	...
7	...	...	...
8	...	...	...
9	...	...	...
10	...	...	...
11	...	...	...
12	...	...	...
13	...	...	...
14	...	...	...
15	...	...	...
16	...	...	...
17	...	...	...
18	...	...	...
19	...	...	...
20	...	...	...
21	...	...	...
22	...	...	...
23	...	...	...
24	...	...	...
25	...	...	...
26	...	...	...
27	...	...	...
28	...	...	...
29	...	...	...
30	...	...	...
31	...	...	...
32	...	...	...
33	...	...	...
34	...	...	...
35	...	...	...
36	...	...	...
37	...	...	...
38	...	...	...
39	...	...	...
40	...	...	...
41	...	...	...
42	...	...	...
43	...	...	...
44	...	...	...
45	...	...	...
46	...	...	...
47	...	...	...
48	...	...	...
49	...	...	...
50	...	...	...
51	...	...	...
52	...	...	...
53	...	...	...
54	...	...	...
55	...	...	...
56	...	...	...
57	...	...	...
58	...	...	...
59	...	...	...
60	...	...	...
61	...	...	...
62	...	...	...
63	...	...	...
64	...	...	...
65	...	...	...
66	...	...	...
67	...	...	...
68	...	...	...
69	...	...	...
70	...	...	...
71	...	...	...
72	...	...	...
73	...	...	...
74	...	...	...
75	...	...	...
76	...	...	...
77	...	...	...
78	...	...	...
79	...	...	...
80	...	...	...
81	...	...	...
82	...	...	...
83	...	...	...
84	...	...	...
85	...	...	...
86	...	...	...
87	...	...	...
88	...	...	...
89	...	...	...
90	...	...	...
91	...	...	...
92	...	...	...
93	...	...	...
94	...	...	...
95	...	...	...
96	...	...	...
97	...	...	...
98	...	...	...
99	...	...	...
100	...	...	...

Nom	Prénoms	Origine	Page
Graf na Delay	Helène - Ida	Hautligen	3
Gizon	Marie - Louise	Grandevent	4
Gaillé	Gustave	Provence	9
Guillaume	Ulrich - Henri	Verrières (Nanchâtel)	12
Geckeler	Charles - Georges	Genève	15
Gacond	Rosa - Alice	Provence	18
Gutzwiller	Bernhard	Cherwil (Bâle - Campagne)	22
Gacond	Adolphe - Albert	Provence	24
Gaillé	Armand	Provence	26
Gacond	Lucien - Albert	"	27
Gaillé	Lina - Adèle	"	28
Gacond	Fritz - Louis	"	30
Goumaz	George - Auguste	Sidaïlles	31
Gacond	Henri - Fritz	Provence	33
Godolhat	André	"	36
Gacond	Helène - Adèle	"	40
Guillaume	William	Verrières (Nanchâtel)	41
Guillaume	Charles - Louis	"	43
Guillaume	Adèle - Augusta	"	44
Gacond	Robert - Louis	Provence	46
Gacond	Alice	"	47
Guillaume	Ida Fanny	Verrières (Nanchâtel)	48
Gaillé	Fritz - Ferdinand	Provence	60
Gaillé	Berthe - Elie	"	60
Gaillé	Marcel - Henri	"	62
Guillaume	Germaine - Alice	Verrières (Nanchâtel)	67
Gékar	Suzanne - Marie - Sophie	Bottens	72
Guillaume	Benjamin - Maximilien	Verrières	77
Gaillé	Elvina - Marie	Provence	78

G  
H  
J  
K  
L  
M  
N  
O  
P  
Q  
R  
S  
T  
U  
V



H  
J  
K  
L  
M  
N  
O  
P  
Q  
R  
S  
T  
U  
V  
W  
X  
Y  
Z







J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

W

X

Y

Z

١٠٠

١٠١

١٠٢

١٠٣

١٠٤

١٠٥

١٠٦

١٠٧

١٠٨

١٠٩

١١٠

١١١

١١٢

١١٣

١١٤

١١٥

١١٦

١١٧

١١٨

١١٩

١٢٠

١٢١

Nom	Prénoms	Origine	Page
1914 Jeanmonod, née Foug (Roulin)	Mario	Provence	1
Jeanmonod, née Gacond	Lucie - Adèle	Provence	7
1916 Jeanmonod	Rosa - Hélène	Provence	15
Jeanmonod	Hilda - Julie	Provence	16
Jeanmonod	Fritz - André	Provence	22
Jeanmonod	Marie - Lucie	Provence	33
Jeanmonod	Lina - Cécile	"	41
Jeanmonod	Engène - Jules	"	42
Jeanmonod	Cécile - Nelly	"	42
Jeanmonod	Eva - Louise	"	46
Jordan	Georges	Carrouge	51
Jmod	Jules - Henri	Autruche	52
Jmod	Bertha - Adèle	"	61
Jeanmonod	Étienne	Provence	71
Jaquemot	Édouard	Genève	78
Jeanmonod	Charles - Julien - Germain	Provence	79
Jeanmonod	Hubert - Gustave - Henri	"	80

J  
K  
L  
M  
N  
O  
P  
Q  
R  
S  
T  
U  
V  
W  
X  
Y  
Z



K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

W

X

Y

Z







L  
M  
N  
O  
P  
Q  
R  
S  
T  
U  
V  
X  
Y

15

10/10/10

10/10/10

10/10/10

10/10/10

10/10/10

10/10/10

10/10/10





M  
N  
O  
P  
Q  
R  
S  
T  
U  
V  
X  
Y

100  
101  
102  
103  
104  
105  
106  
107  
108  
109  
110  
111  
112  
113  
114  
115  
116  
117  
118  
119  
120  
121  
122  
123  
124  
125  
126  
127  
128  
129  
130  
131  
132  
133  
134  
135  
136  
137  
138  
139  
140  
141  
142  
143  
144  
145  
146  
147  
148  
149  
150  
151  
152  
153  
154  
155  
156  
157  
158  
159  
160  
161  
162  
163  
164  
165  
166  
167  
168  
169  
170  
171  
172  
173  
174  
175  
176  
177  
178  
179  
180  
181  
182  
183  
184  
185  
186  
187  
188  
189  
190  
191  
192  
193  
194  
195  
196  
197  
198  
199  
200

Nom	Prénoms	Origine	Page
Martinet	Charles - Henri	Witeboeuf	7
Montandon	Sophie - Rachel	Cravens et Lock	8
Meylan	Samuel - Henri	Mény	10
Martinet	Henri - Clément - Ulysse	Witeboeuf	16
Martiller	Jules - Albert	Provence	20
Martiller	Alice - Fanny	"	30
Métraux	Auguste - Victor	Villars - le - Terron	53
Mingard	Sophie - Jeanne	Chapelle (Vand)	55
Montandon - Daroda	Martine - Eva	Lock, La Brionne, La Champ du Milieu	56
Martiller	André - Ulysse	Provence	57
Mozandi	Ettore	Trignano, (Italie)	76
Maire	Louise - Adèle	La Dague, les Fontes de Martel et Brot - Dessons	80
Martin	Marguerite - Olive	S <sup>t</sup> Croix	82

M  
N  
O  
P  
Q  
R  
S  
T  
U  
V  
X  
Y



N  
O  
P  
Q  
R  
S  
T  
U  
V  
X  
Y



Nom

Prénoms

Origine

Page

N  
O  
P  
Q  
R  
S  
T  
U  
V  
X  
Y

184. J. CHIFFONIERE



N  
O  
P  
Q  
R  
S  
T  
U  
V  
X  
Y



Nom

Prénoms

Origine

Page

Meneschwander

Emma

Langnau (Berne)

10

Nicoud

Gustave. Henri

Neumarcus. Corniaz

37

Nussbaum

Rachel. Elise

Schlosswil

76

Meneschwander

Louis. Alphonse

Langnau

83

N  
O  
P  
Q  
R  
S  
T  
U  
V  
X  
Y



O  
P

Q  
R

S  
T

U  
V

X  
Y







P  
Q  
R  
S  
T  
U  
V  
X  
Y  
Z

Handwritten text in a cursive script, possibly a ledger or account book. The text is arranged in several columns and rows, with some entries appearing to be organized by date or category. The handwriting is dense and somewhat difficult to decipher due to the cursive style and the quality of the scan. The page shows signs of age, with some fading and a dark border on the left side, likely from the book's binding.

Nom	Prénoms	Origine	Page
Lerzin	Fritz	Provence	14
Lerzin	Fanny	Provence	14
Lorzel	Luise	Fresens	20
Lorzel	Lucie	Fresens	22
Lennigee	Marguerite - Emma	Brizon (Lorraine) et Cozcelles - Comondcath	24
Lerzin	Louis Joseph	Provence	25
Petitpierre	Isabelle - Aline	Couvet et Neuchâtel	27
Lerzin	Eveline - Louise	Provence	34
Lerzin	Auguste - Louis	"	38
Lerzin	Marcel - Alphonse	"	39
Lorzel	Louise	Fresens	49
Lerzin	Gustave	Provence	50
Sattbey	Wilhelm	Fiez	55
Lerzin	Albert - Auguste	Provence	58
Sabond	Ida - Hélène	Bioley - Magnoux	58
Lerzin	Elvina - Emma	Provence	62
Lerzin	Ali - Ernest	"	63
Lerzin	Sylvain - Germain	"	67
Lerregaux	Sara - Esther	Coffrane et Geneveys s/ Coffrane	71
Lerzin	Marthe - Jeanne	Provence	77



Q  
R  
S  
T  
U  
V  
X  
Y  
Z



**Nom**

**Prénoms**

**Origine**

**Page**

ms. A. 10000000

Q  
R  
S  
T  
U  
V  
X  
Y



Q  
R  
S  
T  
U  
V  
X  
Y







R  
S  
T  
U  
V  
X  
Y







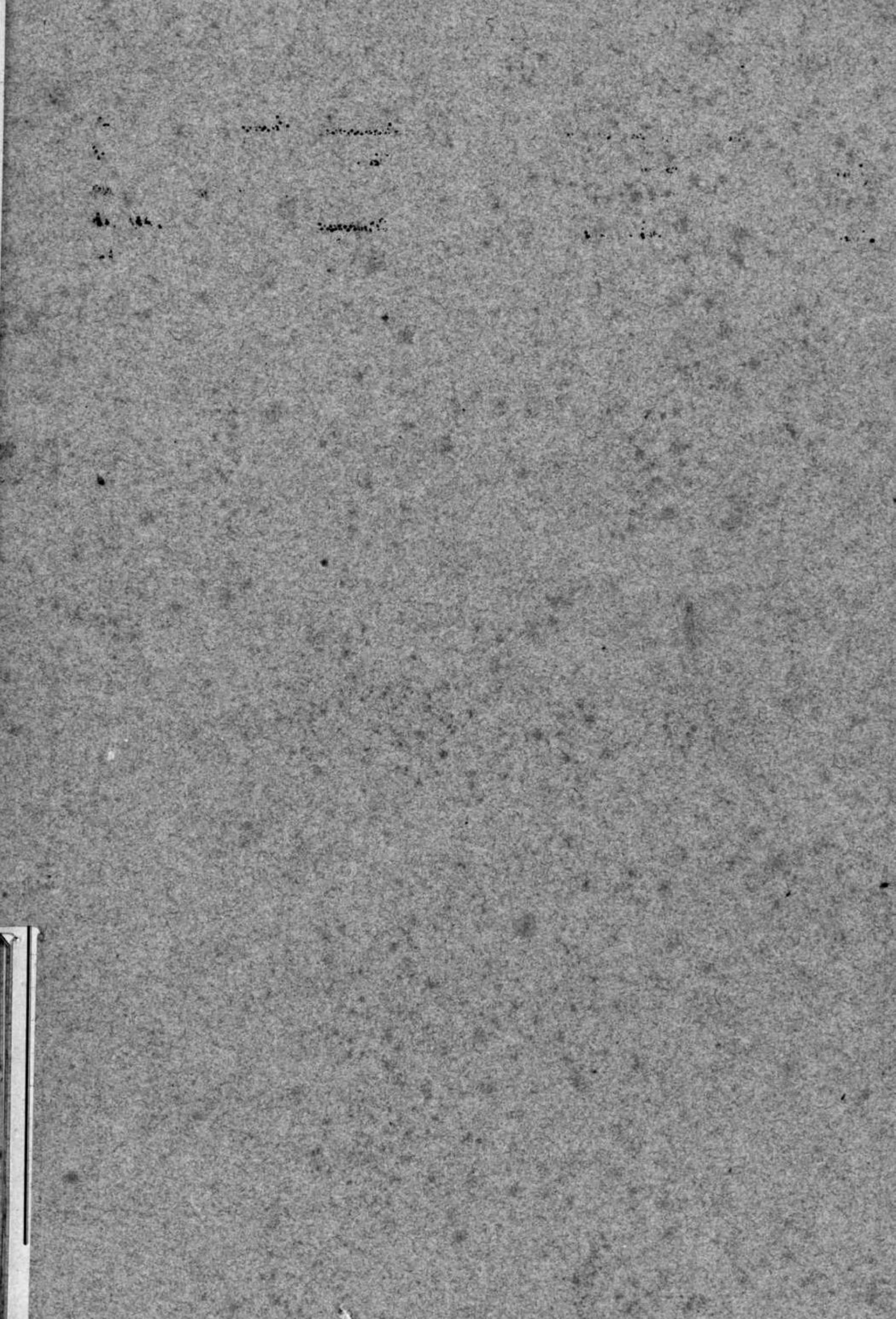
S  
T  
U  
V  
X  
Y  
Z







S  
T  
U  
V  
X  
Y  
Z







T  
U  
V  
X  
Y







T  
U  
V  
X  
Y







U  
V  
X  
Y  
Z







U  
V  
X  
Y  
Z



**Nom**

**Prénoms**

**Origine**

**Page**

www.les-epistoliers.com

U  
V  
X  
Y  
Z



